

# 2024

## RAPPORT D'ACTIVITÉS

Communauté de Communes  
Coeur de Chartreuse

[www.coeurdechartreuse.fr](http://www.coeurdechartreuse.fr)

# Edi- to



L'année 2024 aura été marquée par des avancées structurantes pour notre Communauté de Communes. Avec l'adoption de la feuille de route Cœur de Chartreuse en transition : un engagement commun pour une vie de qualité, fruit d'un travail collectif entre élus et agents, nous affirmons ainsi une volonté claire : inscrire nos réflexions dans une démarche de transformation responsable, à la hauteur des enjeux climatiques, sociaux et économiques qui se posent à nous.

Parmi les chantiers majeurs, la prise de compétence eau et assainissement a mobilisé une attention particulière.

Les travaux engagés visent un transfert effectif au 1er janvier 2026, conformément à la réglementation. Cependant, des évolutions législatives pourraient en modifier les contours et interroger les réflexions en cours.

Nos efforts se sont également concentrés sur les politiques en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de l'inclusion, piliers de notre engagement pour un service public équitable et accessible à tous. Nous avons aussi expérimenté le bébébus - halte-garderie itinérante - en plein air, pour le plus grand plaisir des enfants.

D'autres projets structurants ont été lancés : l'élaboration d'un schéma des mobilités simplifié, la définition d'une stratégie agricole autour de la préservation du foncier, de l'installation de nouveaux exploitants et de l'accompagnement des transmissions.

Sur le plan économique, l'année a aussi été marquée par la démolition de l'ancienne papeterie d'Entre-Deux-Guiers, suivie de la dépollution du site, portées par l'EPFL. L'objectif final est d'élargir l'offre et de proposer une zone économique adaptée à l'artisanat.

Enfin, 2024 aura été une année d'engagement fort autour de la démarche "Montagne Autrement 2030", un projet collectif pour repenser le tourisme en station, en lien avec les évolutions climatiques. Portée par les élus, les acteurs locaux, les habitants et enrichie du soutien scientifique du programme européen TRANSTAT, cette dynamique ouvre la voie à un tourisme durable, adapté à notre territoire.

Je ne peux par cet édito rendre compte de l'ensemble des actions menées, je vous invite à en découvrir toute la richesse dans les pages qui suivent.

Au nom de la collectivité, je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des élus et des agents pour leur engagement constant au service de l'intérêt général et de nos habitants. Leur mobilisation exemplaire est le socle de nos réussites collectives et de notre capacité à faire face, ensemble, aux défis de demain.

**Anne LENFANT**

Présidente de la Communauté de Communes  
Coeur de Chartreuse



# TABLE des MATIÈRES

Le territoire Coeur de Chartreuse .....	4
Nos compétences .....	6
Instances décisionnelles .....	8

## **ORGANISATION .....** 9

## **FINANCES .....** 10

## **PETITE ENFANCE .....** 11

Coopération petite enfance et solidarités et RPE .....	12
Bébébus .....	14
Démarche Handicap et Inclusion .....	15

## **JEUNESSE .....** 16

Coopération, ALSH Enfance et Adoset Animations. . .	17
Accueil de loisirs .....	18
Projet spécifique et mission de coopération Jeunesse..	19

## **ÉCONOMIE .....** 20

Soutien aux entreprises .....	21
Gestion des zones du territoire .....	22

## **TRANSFERT EAU & ASSAINISSEMENT.....** 23

## **ASSAINISSEMENT - SPANC.....** 25

Territoire et population desservis .....	25
Tarifcation et financement du service .....	26

## **DÉCHETS ET PRÉVENTION.....** 27

Ordures ménagères et collectes sélectives .....	28
Biodéchets et prévention .....	29
Déchèteries .....	30

## **TOURISME .....** 31

Espace nordique des Entremonts .....	32
Ski .....	33
Cirque de Saint Même .....	34
Autres compétences .....	35

## **URBANISME .....** 36

Autorisations du droit des sols et PLUi .....	36
Évolutions du PLUi-H valant SCot, ZAN.....	37

## **AGRICULTURE ET FORÊT .....** 38

Missions d'accompagnement .....	38
---------------------------------	----

## **TRANSITION .....** 39

Productions d'énergies et ZAEnr .....	40
Mobilités alternatives et actives.....	42
Feuille de route transition Coeur de Chartreuse.....	44

## **ÉQUIPEMENTS .....** 45

Bâtiments et production photovoltaïque .....	46
Station-service des Entremonts .....	47



# TERRITOIRE

## Coeur de Chartreuse

L'ensemble du territoire se situe au cœur du massif de la Chartreuse et à cheval sur les deux départements de l'Isère et de la Savoie, Coeur de Chartreuse regroupe 17 communes.

Situé au cœur du Parc naturel régional de Chartreuse, le territoire Coeur de Chartreuse se définit par un caractère montagneux et rural qui attire de plus en plus de concitoyens en quête de nature et d'espace.

Bien qu'au cœur du massif et séparé en grande partie par des contraintes physiques importantes (relief, col, etc), le territoire est sous l'influence des agglomérations grenobloise, chambérienne et voironnaise.

### EN RÉSUMÉ ...



**17 COMMUNES**

10 en Savoie et 7 en Isère



**357 km<sup>2</sup>**



**17 052 habitants \***

(source INSEE 2019)



**4 278 emplois\***

(source INSEE 2019)



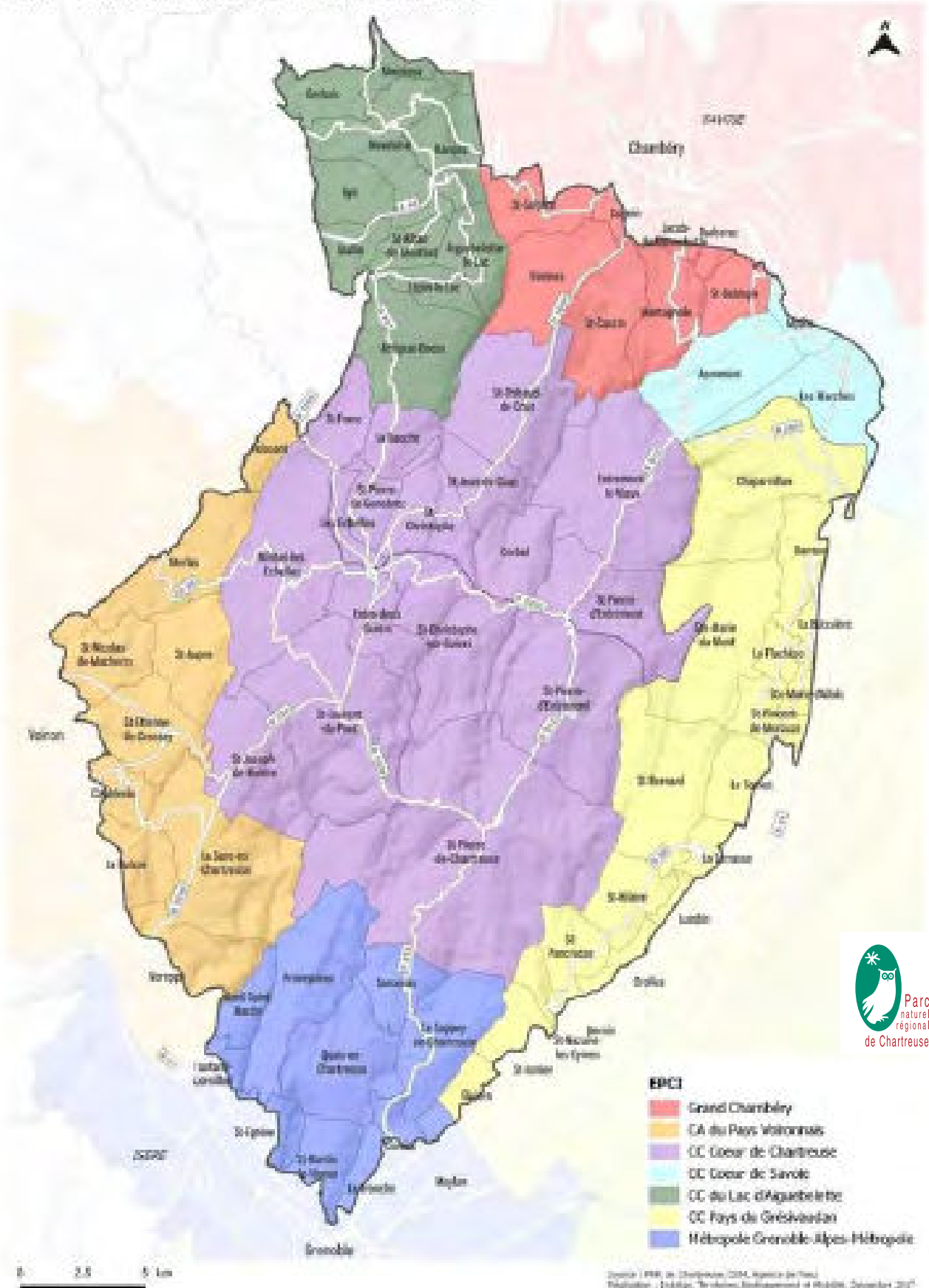
**1 station de sports d'hiver**



**2 082 m. altitude**

(min. 281 m)

### 1.3 ORGANISATION TERRITORIALE



Carte 2 - Organisation territoriale



# COMPÉTENCES

## de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes rassemble aujourd'hui 17 communes adhérentes qui ont choisi de déléguer un certain nombre de leurs compétences à la structure intercommunale afin qu'elles soient gérées de façon cohérente sur l'ensemble du secteur.

Les compétences de la Communauté de Communes présentées ci-dessous, ont été mises en conformité avec la loi NOTRe en 2016, ce qui a fait l'objet d'un vote du Conseil communautaire du 17 juillet 2018 et de toutes les communes.

### COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE**

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (SCOT et élaboration PLUi-H).

- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

- **GESTION DES DÉCHETS**

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

- **GEMAPI**

Entretien et aménagement de cours d'eau, défense contre les inondations, protection et restauration des zones humides.

- **ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.



### COMPÉTENCES FACULTATIVES

- **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Gestion du service communautaire et soutien à la mise aux normes et vidange des installations individuelles

- **AUTRES**

Soutien technique et financier aux activités et événements sportifs et culturels d'intérêt communautaire

Aménagement, gestion et entretien de la station-service et aménagement et entretien de la Salle Notre-Dame à Saint-Pierre d'Entremont (Savoie)

Aménagement, gestion et entretien des bâtiments communautaires

Gestion de la plateforme "bois" de Saint Thibaud de Couz

- **PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE**

Sont d'intérêt communautaire : le Château de Montbel, et la Tour de l'Infernet

- **SOUTIEN ET PRÉSERVATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES**

Aide à l'installation et investissement des exploitants agricoles

- **TOURISME**

Ski nordique, ski alpin et remontées mécaniques, entretien des sentiers raquettes et de randonnées

### COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- **ACTION SOCIALE**

Action sociale d'intérêt communautaire en faveur de la petite enfance et de la jeunesse intégrant entre autre la gestion des crèches et animation de l'accueil de loisirs du territoire

- **HABITAT ET TRANSPORT**

Élaboration du Programme Local de l'Habitat, réflexion, animation et expérimentation sur les modes de déplacements

- **PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

Préservation et valorisation des sites naturels notamment du Cirque de Saint Mème

## L'EXÉCUTIF

COMPOSÉ DE LA PRÉSIDENTE ET DE 7 VICE-PRÉSIDENTS



**Anne LENFANT**  
Administration générale



**Jean-Claude SARTER**  
Finances



**Céline BOURSIER**  
Petite enfance et solidarités



**Laurette BOTTA**  
Promotion touristique et événements



**Wilfried TISSOT**  
Environnement, transition écologique, mobilités et agriculture



**Murielle GIRAUD**  
Bâtiments et travaux  
Gestion des déchets et SPANC



**Marylène GUIJARRO**  
Jeunesse



**Raphaël MAISONNIER**  
Économie + Urbanisme et aménagement



**3 nov. 20**

élection des membres de  
l'exécutif et  
de la Présidente



**8**

conseils  
communautaires  
(dont 1 informel)



**208**

délibérations



# INSTANCES

## décisionnelles

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conformément à l'arrêté préfectoral n°38-2016-12-26-002 du 13 janvier 2017, le conseil communautaire se compose de **36 élus membres** répartis comme suit :

Communes	Population Insee 2020	Accord actuel
Saint Laurent du Pont	4 499	8
Miribel les Echelles	1 743	3
Entre deux Guiers	1 877	3
Saint Joseph de Rivière	1 237	3
Les Echelles	1 246	3
Saint Thibaud de Couz	1 074	2
Saint Pierre de Chartreuse	950	2
Saint Christophe sur Guiers	813	2
Entremont le Vieux	641	2
Saint Pierre d'Entremont (38)	567	1
La Bauche	510	1
Saint Christophe la Grotte	529	1
Saint Pierre d'Entremont (73)	447	1
Saint Pierre de Genebroz	319	1
Saint Jean de Couz	303	1
Corbel	154	1
Saint Franc	158	1
<b>Total</b>	<b>17 067</b>	<b>36</b>

Le conseil communautaire est présidé depuis le 3 novembre 2020 par **Madame Anne LENFANT, maire d'Entremont le Vieux.**

Le conseil définit la politique communautaire, vote le budget et les projets proposés par les commissions thématiques et les services. Il gère, par l'adoption de délibérations, les affaires relevant des compétences de l'intercommunalité.



### BUREAU

Le bureau se compose des **17 maires** et des **membres de l'exécutif**. Il constitue la conférence des maires.

Le bureau débat des orientations stratégiques, des actions et projets relevant des compétences de l'intercommunalité avant leur présentation en conseil communautaire.

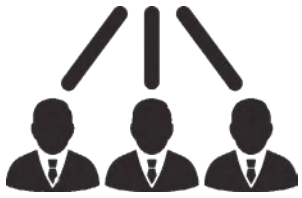
### 9 COMMISSIONS THÉMATIQUES

- FINANCES
- URBANISME ET AMÉNAGEMENT
- PROMOTION TOURISTIQUE ET ÉVÉNEMENTS
- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- BÂTIMENTS ET TRAVAUX, GESTION DES DÉCHETS ET SPANC
- JEUNESSE
- PETITE ENFANCE ET SOLIDARITÉS
- ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE MOBILITÉ ET AGRICULTURE

Les commissions sont composées de représentants communautaires et de représentants des communes, soit le maire ou un des membres du conseil municipal.

Elles préparent les dossiers et les projets de la Communauté de Communes et émettent un avis consultatif à l'attention du conseil communautaire.

POUR EN SAVOIR + :  
[www.coeurdechartreuse.fr](http://www.coeurdechartreuse.fr)



# ORGANISATION

de la Communauté de Communes



**66 agents**

(pour 32.10 ETP )



**44 ans**

moyenne d'âge  
des agents



**6**

## Recrutements

Pour les services Ressources Humaines, Prévention déchets, Déchets (2), Spanc et ADS

### EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2024

• **31 AGENTS PERMANENTS**  
*(soit 47 % de l'effectif)*

• **35 AGENTS TEMPORAIRES\***  
*(soit 53 % de l'effectif)*

\* Répartis sur des postes de saisonniers au Cirque de SaintMême, site nordique des Entremonts, des renforts en déchèterie et espaces verts.



# FINANCES

## de la Communauté de Communes

Le budget de la Communauté de Communes se compose d'**UN BUDGET GÉNÉRAL** et de **9 BUDGETS ANNEXES**.

Pour chaque budget, on distingue les opérations relevant du budget de fonctionnement (opérations courantes visant au bon fonctionnement de la collectivité : ressources humaines, informatique...) et celles d'investissement.



### 11.46 M€

de dépenses de  
fonctionnement



### 12.38 M€

de recettes de  
fonctionnement

### BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

**DÉPENSES = 6 718 516 €**

**RECETTES = 7 184 763 €**

### BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

**DÉPENSES = 2 194 404 €**

**RECETTES = 1 761 285 €**

### BUDGETS ANNEXES

BUDGETS ANNEXES – Dépenses et Recettes – Fonctionnement et Investissement

Fonctionnement	Immeuble de bureaux	ZI ZA	SKI ALPIN	Coopérative	Cottavoz	SPANC	Station-service	Déchets	ZAE du Moulin Neuf
Dépenses	117 466,51 €	225 823,43 €	220 893,31 €	253 088,42 €	8 295,00 €	108 973,96 €	1 009 836,57 €	2 483 474,91 €	318 352,97 €
Recettes	94 761,00 €	289 449,61 €	111 555,62 €	163 874,00 €	- €	92 677,00 €	1 007 993,60 €	2 567 154,95 €	868 352,97 €

Investissement	Immeuble de bureaux	ZI ZA	SKI ALPIN	Coopérative	Cottavoz	SPANC	Station-service	Déchets	ZAE du Moulin Neuf
Dépenses	89 106,93 €	289 449,61 €	- €	138 405,71 €	- €	- €	9 289,60 €	83 547,16 €	318 352,97 €
Recettes	391 489,69 €	215 454,74 €	- €	274 092,62 €	108 000,00 €	716,16 €	20 204,94 €	21 673,34 €	- €



# PETITE ENFANCE

Coopération, Inclusion, RPE et Bébébus



**319**

places d'accueil  
proposées par  
**94** assistants  
maternels agréés



**14**

places au  
Bébébus



**8**

MAM - Maison d'As-  
sistantes Maternelles  
réparties sur le Terri-  
toire



**67**

places sur  
3 crèches  
associatives

### POURSUITE DES OBJECTIFS DE LA CTG

Dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance depuis 2022, la Communauté de Communes contribue aux réflexions des instances techniques du Comité de filière Petite Enfance, en participant au sein du groupe Intercommunalités de France.

Les instances de gouvernance de la Communauté de Communes, en cohérence avec les besoins des familles et acteurs du territoire, ont été réajustées notamment pour favoriser la transversalité avec les services enfance-jeunesse, sur les thématiques relevant de l'inclusion et de la parentalité. Pour illustration, depuis 2024, la commission Inclusion réunit désormais les élus des deux commissions petite enfance et enfance-jeunesse.

La dynamique de coopération petite enfance, menée par la Communauté de Communes avec l'ensemble des partenaires institutionnels, publics et privés prend corps également dans la CTG (Convention Territoriale Globale) portée par les Caisses d'Allocations Familiales et signée par la Communauté de Communes, en partenariat avec le Département Isère, MSA, PRHEJ (Pôle Ressource Handicap Enfance Jeunesse de l'Isère), la FOL (Fédération des Oeuvres Laiques) 73 et les 17 communes du Territoire.

Les deux comités techniques thématiques CTG petite enfance offre de garde et qualité d'accueil, et parentalité permettent de croiser les regards, de maintenir l'interconnaissance, de soulever les problématiques et échanger sur les pistes de résolutions les plus adaptées pour le territoire, au regard du recueil des besoins régulièrement menés auprès des différents publics. Les données abordées sur ces instances sont issues des réflexions avec les professionnels de terrain GRAPPE (Groupe Accueil des Professionnels de la Petite Enfance) ; CRPE (Collectif Ressources Petite Enfance) et les élus du territoire, tout au long de l'année.

Le comité stratégique de novembre 2024 a permis les échanges à mi-parcours de la CTG sur l'ensemble des compétences petite enfance et enfance-jeunesse, pour une vision globale en cohérence avec le Projet de Territoire Coeur de Chartreuse.

### COOPÉRATION TERRITORIALE - UN MAILLAGE EN DENTELLE

**12** partenaires institutionnels et réseaux tête de file - **20** partenaires opérateurs terrain

**10** types de Conventions de fonctionnement et de financement - **7** dossiers de co-financements

**5** Instances de travail entre professionnels ou élus, animation par la chargée de coopération :

**CRPE** - dédié aux professionnels des structures

**Grappe** - dédié aux directions et responsables des services

**Rencontre annuelle MAM** - dédiée aux RPE, assistants maternels, partenaires, élus

**Comités techniques thématiques CTG** - dédiés aux responsables et partenaires

**Commission Petite Enfance** - dédiée aux élus et en lien avec le terrain.

### => 4 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

Les Titounets de Chartreuse	Gestion associative parentale ; Dans un bâtiment CCCC	St-Laurent du Pont	27 places 58 enfants différents 219 jours d'accueil	Budget total 552 275 € Part CCCC 124 350 € + 31 013 € (mise à dispo bât.)
Les Petits Chartreux	Gestion associative parentale ; Dans un bâtiment CCCC	St-Joseph de Rivière	20 places 49 enfants différents 223 jours d'accueil	Budget total 396 309 € Part CCCC 82 000 € + 32 460 € (mise à dispo bât.)
Fées et Lutins	Gestion associative parentale ; Dans un bâtiment CCCC	St-Pierre de Chartreuse	20 places 45 enfants différents 231 jours d'accueil	Budget total 426 213 € Part CCCC 82 000 € + 23 040 € (mise à dispo bât.)
Le Bebebus	Gestion intercommunale Halte-garderie itinérante	Miribel les Echelles ; Entre Deux Guiers ; St Christophe la Grotte	14 places 31 enfants différents 164 jours d'accueil	Budget total 187 759 € Part CCCC 45 975 €

### => De 2 à 1 micro-crèche

Petits Oiseaux Petits Nids	Gestion privée	Les Echelles	12 places
Bottines et Bottillons	Liquidation 2024	La Bauche	

### => 3 espaces RPE - Relais Petite Enfance Coeur de Chartreuse

Espace « A Petits Pas »	Vallée Guiers	Budget total : 110 393 €	Gestion intercommunale
Espace « Ma chouette Nounou »	Vallée Couz	Part CCCC : 28 055 €	
Espace « Oursons de Chartreuse »	Entremonts		

### => LES MAM - 8 Maisons d'Assistantes Maternelles conventionnées avec Coeur de Chartreuse

soit **8**



et **23**

MAM - Maison d'Assistantes Maternelles réparties sur le Territoire

**77**  
places  
d'accueil

Assistants Maternels répartis sur le Territoire

- MAM La Farandole des Tototes à Saint-Laurent-du-Pont
- MAM Les Minibouilles à Entre-Deux-Guiers
- MAM Les P'tits Lapins à Les Echelles
- MAM La Cabane des Oiseaux à Saint-Thibaud de Couz
- MAM Les P'tites Fripouilles à Entre-Deux-Guiers
- MAM Min'Hiboux à Miribel-les-Échelles
- MAM Les Explor'acteurs à Saint-Pierre d'Entremont 73
- MAM Les P'tites Chouettes de Chartreuse à Saint-Pierre d'Entremont 38

# PETITE ENFANCE ET SOLIDARITÉS



## => 7 thématiques transversales travaillées en 2024

- >>> Pré-référentiel de la qualité d'accueil : travail avec les partenaires sur la base des éléments du rapport IGAS.
- >>> Réflexion sur le fonctionnement de l'attribution des places sur le territoire.
- >>> Coût des modes de garde : Finalisation et présentation de l'étude sur le coût des modes de garde pour les familles, suivant leurs revenus.
- >>> Incidences des revalorisations ALISFA sur les budgets des crèches associatives : présentations des estimatifs budgétaires et liens avec les partenaires co-financeurs.
- >>> Passerelles 3 – 5 ans : Mise à disposition des professionnelles du service Bébébus pour les services d'accueil de loisirs pour leurs sections 3- 5 ans ; Définition des contenus des malles pédagogiques à l'usage de l'ensemble des accueils 3-5 ans y compris les accueils de loisirs.
- >>> Formation-action de l'Acepp, à l'échelle du territoire : le trio parents enfants professionnels, les troubles du comportement petite enfance, les troubles du comportements enfance-jeunesse.
- >>> Communication : Réalisation de teasers pour la présentation des métiers d'assistantes maternelles, des différents services d'accueil de la petite enfance et parentalité ; Réalisation d'un teaser produit par Intercommunalités de France sur l'accueil du jeune enfant en Cœur de Chartreuse.

## => 3 événements de parentalité en Cœur de Chartreuse

### => Semaine de la Parentalité CAF Isère - 1er au 15 juin

Une programmation qui rend lisible les actions de Parentalité sur le Territoire avec

**15 rendez-vous + 6 partenaires et 7 communes**

### => Semaine de la Petite Enfance

Mercredi 20 mars et spectacle annuel *<Swing Comptine>* initié par le CRPE et organisé en coopération avec *< Festival Miniature >* à Saint-Laurent-du-Pont.

**180 participants.**

### => Pique-nique annuel

Vendredi 7 juin, initié par le CRPE et organisé par Les Petits Chartreux à Saint-Joseph-de-Rivière : tours de calèche, bibliothèque éphémère, activité boulanger, Snoezelen, draisiennes et véhicules roulants etc.

**150 participants.**

## LA PARENTALITÉ AU COEUR DES MISSIONS D'ACCUEIL - UNE DYNAMIQUE DE COOPÉRATION

## => 2 Dispositifs spécifiques

Lieu d'Accueil Enfants Parents La P'tite Pause	Gestion associative Centre Social des Pays du Guiers	St-Laurent du Pont	Budget total Part CCCC : pas en 2024 (Trop perçu N-1)
Lieu d'Accueil Enfants Parents Entremonts & Mômes	Gestion associative AADEC	Entremonts	Budget total 15 026 € Part CCCC : 8 136 €

## => 2 Processus amorcés en faveur de la parentalité

- >>> Charte du CRPE : à partir des objectifs structurant fixés en 2004 et après 20 ans de fonctionnement du Collectif, la création de la charte vise à préciser le fonctionnement actuel, les places et postures des parties prenantes.
- >>> Diagnostic parentalité à l'échelle du territoire : projet inscrit dans la CTG.

### SERVICE ET ÉQUIPE

Le Bébébus, service de halte-garderie itinérante permet un accueil ponctuel, régulier, de proximité, aux familles dont les enfants sont âgés de 3 mois à 4 ans. Ce service permet aux parents de :

- se libérer une à 2 journées par semaine
- bénéficier de répit, passer le relais, souffler
- être accompagnés, soutenus dans la fonction parentale
- permettre aux enfants de jouer avec d'autres et ainsi de se sociabiliser
- proposer aux enfants des activités adaptées dans un cadre bienveillant

En 2024 l'équipe est constituée d'une directrice – infirmière – et son adjointe – éducatrice jeune enfant et de 3 CAP petite enfance. Le projet pédagogique est basé sur le jeu libre et la découverte saous la veille des professionnelles.

### ITINÉRANCE EN AJUSTEMENT CONSTANT

Le service de halte-garderie a accueilli les enfants du territoire sur 4 jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, respectivement sur les communes de Miribel-les-Echelles, Entre-Deux-Guiers et deux fois Saint-Christophe la Grotte.

### BUDGET

Le budget 2024 s'élève à **187 759 €**, (90% des dépenses sont destinées à la masse salariale). La CAF participe à hauteur de 71 % du budget, le reste à charge pour la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse est de **45 975€**, les familles abondant pour **8 000 €**.



### L'ACCUEIL DE TOUS

- Nombre total d'enfants accueillis : 44 en 2018 ; 26 en 2019 ; 33 en 2020 ; 46 en 2021 ; 60 en 2022 ; 68 en 2023 ; 24 en 2024.
- Accueil de tous : 7 enfants à besoins spécifiques, relevant de l'aide sociale à l'enfance dont 2 venant de familles d'accueil et 5 accueil d'enfants en milieu ouvert ,
- EN 2024, 71 % des familles accueillies au Bébébus vivent au-dessous du seuil de pauvreté.
- Nombre d'heures de présence des enfants : 9 046 h en 2024 ; 11 459 h en 2023 ; 10350 hen 2022 ; 10 004 h en 2021.



### LE PLEIN AIR : UNE RICHESSE POUR L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS

Le Bébébus a la chance de travailler dans un cadre naturel exceptionnel. Avec l'aide des élus et des agents communaux nous avons trouvé des terrains en forêt ou sous des arbres, proches des salles qui nous accueillent, où les enfants peuvent explorer librement leur environnement.

Au printemps, ces sorties en plein air sont proposées chaque jour, quelle que soit la météo, à un groupe de 6 à 8 enfants. C'est un moment privilégié pour développer leur motricité fine et globale. Ils cueillent des fleurs, ramassent des cailloux, des morceaux de bois, mais aussi courent, grimpent, se cachent, poussent et tirent des objets.

Ces jeux en extérieur permettent de stimuler leur développement physique et leur coordination, tout en favorisant l'expression de leur créativité.

Les enfants sont invités à s'observer et à coopérer entre eux. Ces moments de coopération renforcent les liens sociaux et permettent aux enfants de s'entraider et de développer des compétences sociales essentielles.

Cet environnement naturel offre également de nombreuses occasions d'apprentissage : les enfants sont curieux des insectes, des animaux, des oiseaux et des paysages qui les entourent. Chaque sortie en forêt devient un véritable voyage d'exploration où les enfants apprennent à observer et à respecter la nature.

### DÉMARCHE HANDICAP ET INCLUSION

#### >> ACTIONS 2024

- Dispositif REPIT : 10 samedis matin dédiés à l'accueil des familles d'enfants à besoins spécifiques en alternance à Saint-Joseph-de-Rivière et à Les Échelles.
- Formation une journée pour parents et professionnels de la petite enfance : Les troubles du comportement, les comportements dévifs.
- Formation une journée pour parents et professionnels de la petite enfance : La communication dans le trio, parents enfants, professionnels.
- Formation une journée pour les parents et les professionnels d'animation : Les troubles du comportement.
- Mini conférence-débat tout public : les troubles du langage, les signaux d'alerte.
- Spectacle annuel de sensibilisation tout public, deux séances : [Krystoff Fluder \*Oui je suis noir, et alors ?\*](#)
- Interventions sur les temps collectifs des Relais Petite Enfance (ateliers Snoezelen).

#### >> DÉPLOIEMENT DE LA MISSION DE RÉFÉRENTE INCLUSION

Les élus de la commission Inclusion ont décidé le déploiement du champ d'intervention de la référente auprès des publics 0-12 ans (historiquement dédiée à la tranche d'âge 0-6ans) :

- Réalisation d'un diagnostic complet (données institutionnelles, scolaires et retours enquête auprès des familles.
- Mise en œuvre des actions et outils auprès des professionnels en charge des 6-12 ans.

La mission de chargé de coopération se poursuit avec la mise en réseau des acteurs :

- Réalisation d'un répertoire des structures scolaires et médico-sociales pour porter à connaissance l'existant sur le territoire .et à proximité.



# 329

personnes au  
spectacle de  
Krystoff FLUDER

### OFFRE DE SERVICES

#### • LES ASSISTANTS MATERNELS DU TERRITOIRE

On compte 94 assistants maternels agréés en décembre 2024, 57 sont en activité (certains ont un double agrément MAM et domicile mais n'exercent pas à leur domicile).

- 284 places potentielles par rapport à l'agrément, 219 disponibles par rapport à l'activité.

Nombre d'assistants maternels différents qui utilisent le service: 34 (tous temps collectifs confondus).

#### • 3 ESPACES RPE

> Le Relais À Petits Pas pour les communes de Saint-Laurent-du-Pont, Saint-Joseph-de-Rivière, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Christophe-sur-Guiers, Entre-Deux-Guiers, Les Échelles et Miribel-les-Échelles.

> Ma Chouette Nounou pour les communes de Saint-Thibaud-de-Couz, de Saint-Jean-de-Couz, de Saint-Christophe-la-Grotte, de Saint-Pierre-de-Genébros, de La Bauche et de Saint-Franc.

> Les Oursons de Chartreuse pour les communes de Saint-Pierre-d'Entremont Savoie, Saint-Pierre-d'Entremont Isère, Entremont-le-Vieux et Corbel.



© Jean-Pierre DUPRAZ



# JEUNESSE

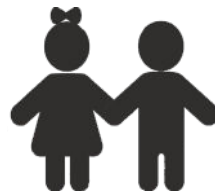
Coopération, ALSH Enfance et Ados, animation de prévention



**ALSH  
ENFANTS**

**6**

structures ALSH  
pour les 3-12 ans



**182**

places d'accueil pour  
les mercredis

**152**

places d'accueil pour  
les vacances scolaires



**8 501**

journées enfant pour  
**76 506 H** de présence

**ALSH  
ADOS**

**2**

structures ALSH  
pour les 11-17 ans

**48**

places d'accueil pour  
les 11-17 ans

**1 772**

journées Jeunes pour  
**15 951 H** de présence

## COMPÉTENCE JEUNESSE

### • EN MATIÈRE DE FONCTIONNEMENT

La collectivité assure le soutien financier des structures associatives gestionnaires d'un service communautaire pour répondre aux besoins des habitants par une offre de qualité. Elle favorise ainsi le développement de l'animation socio-éducative, de la formation et de l'information destinée aux jeunes de moins de 25 ans contribuant ainsi à l'épanouissement des jeunes et à leur intégration dans la société, par l'apprentissage de la vie sociale et de la responsabilisation.

Les ALSH accueillent les enfants de 3 à 12 ans et les jeunes de 11 à 17 ans. Ils proposent des activités adaptées à chaque tranche d'âge afin de tenir compte des caractéristiques de chacun.

L'offre de service sur le territoire varie en fonction des périodes (semaines scolaires et vacances scolaires).

### • EN MATIÈRE DE BÂTI

La Communauté de Communes soutient les structures en mettant à leur disposition des locaux adaptés ou en conventionnant avec les Mairies. Ainsi elle tend à favoriser l'implantation de services de proximité en direction des jeunes du territoire.

## FONCTIONNEMENT DES SERVICES JEUNESSE

Les services Jeunesse portés par les associations PAJ et AADEC accueillent les jeunes de 11 à 25 ans. L'équipe Jeunesse se compose de 5 animateurs permanents, renforcés par des animateurs vacataires pendant les périodes de vacances scolaires. Ils disposent de plusieurs modalités d'intervention favorisant la mise en lien et leur permettant d'apporter des réponses spécifiques au regard des situations identifiées.

>>> L'ALSH Ados ouvert aux 11 - 17 ans est la porte d'entrée principale des jeunes sur le service. Il propose un programme d'activités les mercredis et samedis en semaine scolaire et du lundi au vendredi pendant les périodes de vacances. Ce programme est orienté de manière à leur faire découvrir des activités de loisirs sur le Territoire mais également en dehors.

>>> Le déploiement des animateurs sur les collèges (400 heures/an) et l'implantation des espaces Jeunes en proximité des établissements ouverts dans la continuité du temps scolaire participent également à la mise en lien et permettent l'accompagnement de projets Jeunes.

### • ASSOCIATION POUR L'ACTION JEUNES - PAJ

Ce sont 4 animateurs Jeunesse ; 10 500 heures d'accueil sur l'ALSH Ados et 2 points Jeunes implantés à Saint-Laurent-du-Pont et aux Échelles.



### • AADEC

C'est 1 Animatrice Jeunesse ; 2 900 heures d'accueil sur l'ALSH Ados et 1 Point Jeunes implanté à Saint-Pierre-d'Entremont.



## L'ANIMATION DE PRÉVENTION

En complément de l'animation de loisirs portés par les services jeunesse, l'association PAJ conventionne avec la Communauté de Communes et le département de l'Isère pour mettre en œuvre des **animations de prévention consistant à accompagner (individuellement ou collectivement) sur le volet socio-éducatif des jeunes en rupture ou en risque de marginalisation**. L'animation de prévention s'articule en complément des interventions de prévention spécialisée et s'inscrit dans le cadre de la politique jeunesse portée par le Département de l'Isère.

Sur le territoire, l'équipe est composée de 2 animateurs. Un référent pour les 11-15 ans et un référent pour les 16-25 ans.

### L'équipe d'animation de prévention :

- > Propose et assure un accompagnement socio-éducatif individuel et collectif aux jeunes en rupture ou en risque de marginalisation et d'isolement
- > Intervient en direction du jeune ou du groupe de jeunes et de l'environnement familial et social
- > Favorise la mise en œuvre d'actions d'animations collectives en s'appuyant sur le tissu local d'acteurs socioéducatifs, du sport, de la culture et de l'insertion professionnelle.

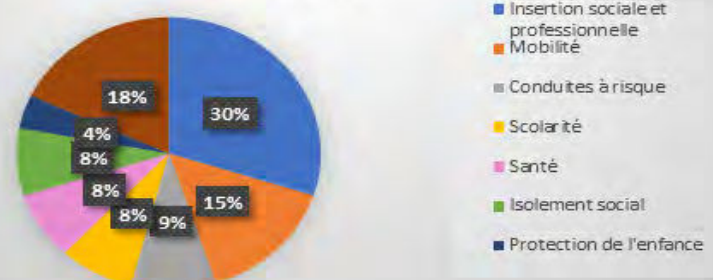
Concernant **les actions dans les espaces publics**, l'équipe :

- > Prend l'initiative d'aller à la rencontre des jeunes ;
- > Intervient et traite les tensions qui peuvent apparaître et désamorce des risques de débordements ;
- > Réagit aux actes qui appellent une réponse éducative et accompagne les jeunes qui ont besoin d'un soutien particulier ;

**En 2024 cela représente 138 jeunes concernés (+17 %) provenant de 12 communes du territoire Coeur de Chartreuse.**

Sur 82 accompagnements réalisés (60%), 67 % sont des garçons et 55 % sont des collégiens.

### Problématiques identifiées sur le Territoire





## CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS

### • FONCTIONNEMENT DU SERVICE

60 places d'accueil (20 places - de 6 ans et 40 places + de 6 ans) implantées à Miribel-les-Échelles.

Ouvert pendant : les 36 mercredis scolaires, 7 semaines de petites vacances scolaires et 2 semaines de grandes vacances scolaires (août).

L'offre de service est complétée par des séjours organisés pendant le mois de juillet et les vacances d'automne.

### • FRÉQUENTATION DU SERVICE

27 334 heures d'accueil d'enfants cumulées

## ASSOCIATION D'ANIMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREMONTS EN CHARTREUSE

### • FONCTIONNEMENT DU SERVICE

40 places d'accueil (16 - de 6 ans et 24 + de 6 ans) implantées à Saint-Pierre-d'Entremont Savoie.

Ouvert pendant : les 36 mercredis scolaires, 3 semaines de petites vacances scolaires (1 semaine par période sauf fin d'année) et 3 semaines de grandes vacances scolaires (juillet)

L'offre de service est complétée par des séjours organisés pendant le mois de juillet.

### • FRÉQUENTATION DU SERVICE

15 885 heures d'accueil d'enfants cumulées

## ASSOCIATION SAC À JOUETS

### • FONCTIONNEMENT DU SERVICE

32 places d'accueil (12 places - de 6 ans et 20 + de 6 ans) implantées à Saint-Joseph-de-Rivière.

Ouvert pendant les 36 mercredis scolaires, 7 semaines de petites vacances scolaires.

L'offre de service est complétée par un séjour organisé pendant les vacances de printemps.

### • FRÉQUENTATION DU SERVICE

16 940 heures d'accueil d'enfants cumulées

## COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-PONT

### • FONCTIONNEMENT DU SERVICE

40 places d'accueil (20 places - de 6 ans et 20 places + de 6 ans) implantées à Saint-Laurent-du-Pont.

Ouvert pendant les 36 mercredis scolaires

### • FRÉQUENTATION DU SERVICE

9 792 heures d'accueil d'enfants cumulées

## NOUVEAU PARTENAIRE DE L'OFFRE INTERCOMMUNALE

## COMMUNE DE VIMINES (DEPUIS SEPT 2024)

### • FONCTIONNEMENT DU SERVICE

50 places d'accueil (20 places - de 6 ans et 30 + de 6 ans) implantées sur la commune des Échelles.

Ouvert la seconde semaine de chaque période des petites vacances scolaires

### • FRÉQUENTATION DU SERVICE

5 670 heures d'accueil d'enfants cumulées

1 900 heures d'accueil d'enfants cumulées

### • FONCTIONNEMENT DU SERVICE

10 places d'accueil les mercredis et 15 places d'accueil pendant les petites vacances scolaires. implantées sur la commune des Échelles.

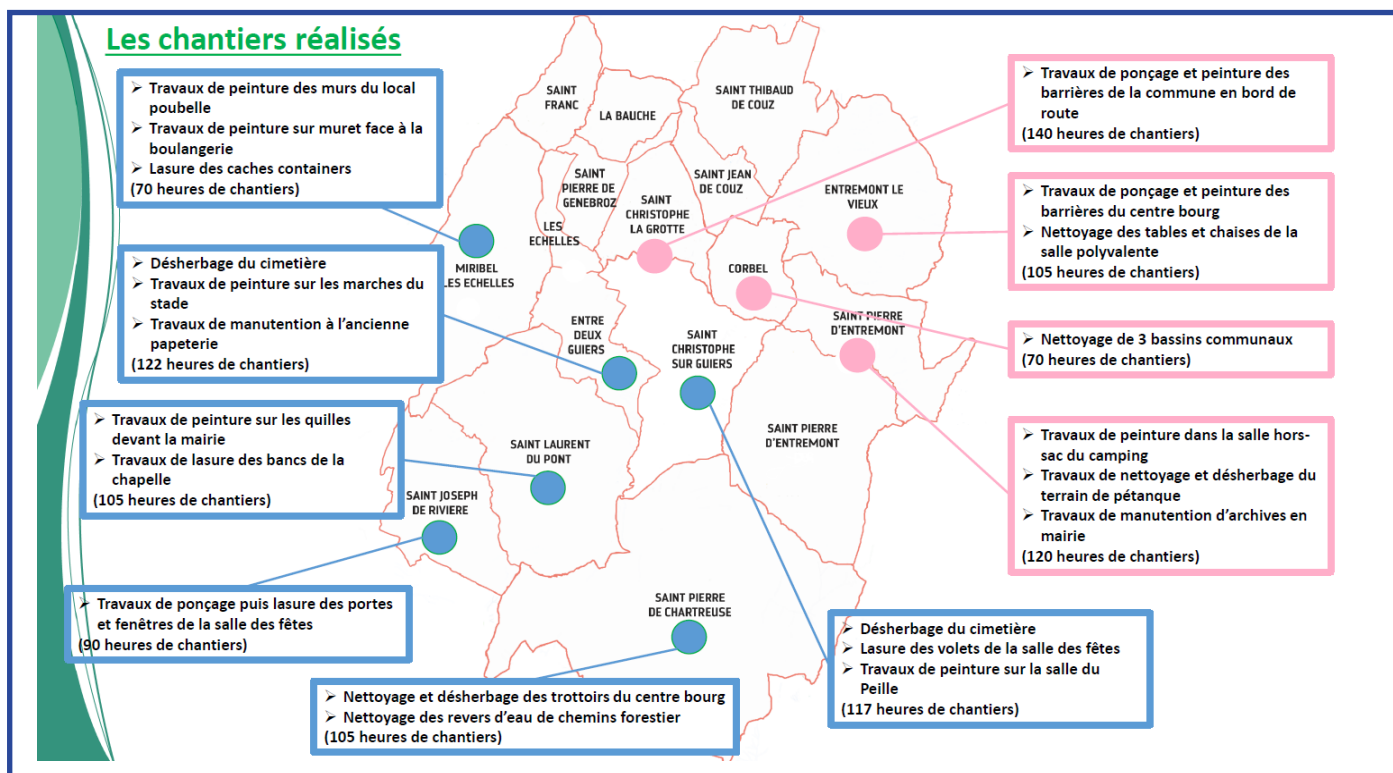
Ouvert les mercredis à partir de septembre, deux semaines par période des petites vacances scolaires depuis l'automne

### • FRÉQUENTATION DU SERVICE

885 heures d'accueil d'enfants cumulées



### CHANTIERS JEUNES 2024



L'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans en matière d'insertion sociale et professionnelle est une préoccupation majeure et un axe important du projet Jeunesse du territoire Coeur de Chartreuse.

Le projet chantiers jeunes permet à des jeunes du territoire de **participer à des chantiers et de financer leur projet personnel** en étant rémunéré dans le cadre de ces missions. L'objectif est également au travers de cette action de favoriser l'insertion par l'emploi et l'**accès à une première expérience professionnelle**.

Enfin, c'est un outil dont les modalités d'intervention favorisent la mise en lien directe du public cible avec les animateurs jeunesse du territoire et plus largement avec les partenaires oeuvrant dans le champ de l'accompagnement et de l'insertion professionnelle (Mission Locale, Maison de l'emploi, Adéquation etc.)

En 2024, **42 bénéficiaires** issus de 10 communes du territoire dont :

- 93 % âgés de 16 à 18 ans
- 76 % première expérience professionnelle
- 31 % de jeunes repérés relevant de dispositifs d'accompagnements



**6 semaines de chantiers**  
**10 collectivités donneuses d'ordre**  
**1 045 heures de travail pour les Jeunes**

### MISSION DE COOPÉRATION JEUNESSE

La coopération jeunesse permet de soulever et partager des problématiques à l'échelle du territoire Coeur de Chartreuse. Elle permet de garantir une politique jeunesse concertée et co-construite en renforçant les liens entre les instances de gouvernance à vocation politique et stratégique, les instances techniques à visée opérationnelle et les institutions finançant les politiques publiques.

Pour l'année 2023, en complément des instances de coordination, la collectivité a mis en place des groupes de travail dédiés pour certains projets particuliers (Projet Chantier Jeunes et Projet Passerelles 3 - 5 ans).

De plus, le travail en transversalité des chargés de coopération petite enfance et jeunesse, permet d'assurer une vision globale et une cohérence des services aux familles du territoire.

Enfin, c'est un moyen de travailler avec les partenaires dans le cadre de la contractualisation Convention Territoriale Globale avec la CAF pour la période 2022-2025.



# ÉCONOMIE

## Gestion des ZI et ZA

### SOUTIEN AUX ENTREPRISES

#### SUBVENTIONS AUX TPE

- La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a aidé neuf entreprises en 2024 dans le cadre du dispositif Région "Financer mon investissement commerce et artisanat", aide directe aux entreprises TPE
- Le restaurant *De la cuche à l'assiette* à Saint-Pierre-de-Chartreuse - subvention accordée de 2 906.55 € pour un total d'investissement de 29 065.50 €
- Le restaurant *Les succulentes* à Saint-Laurent-du-Pont - subvention accordée de 4 997.40 € pour un total d'investissement de 49 973.40 €
- Le restaurant *Papilles et papotes* à Entre-deux-Guiers - subvention accordée de 4 843.80 € pour un total d'investissement de 48 438 €
- Le restaurant *le 16'art* à Saint-Pierre-de-Chartreuse - subvention accordée de 1 546.40 € pour un total d'investissement de 15 464 €
- Le *Bureau de tabac/presse* à Saint-Pierre-de-Chartreuse - subvention accordée de 1 500.68 € pour un total d'investissement de 15 006.80 €
- L'artisan glacier *L'éclat des cimes* à Saint-Pierre-de-Chartreuse - subvention accordée de 3 400.89 € pour un total d'investissement de 34 008.91 €
- Le magasin/atelier *Alpavélo* aux Échelles - subvention accordée de 1 873.72 € pour un total d'investissement de 18 737.19 €
- La *boulangerie/pâtisserie* à Saint-Pierre-de-Chartreuse - subvention accordée de 3 620 € pour un total d'investissement de 36 200 €
- Le *Proxi* à Saint-Thibaud-de-Couz - subvention accordée de 1 132.35 € pour un total d'investissement de 11 323.45€

C'est un total de 25 871.79€ de subventions qui a été accordé aux entreprises du territoire pour un montant d'investissement supérieur à 258 000 €.

#### ÉCOWORK

- 220 ½ journées d'occupation en 2024 réparties entre 28 coworkers
- 11 petits déjeuners mensuels
- 2 ateliers animés par Orange à destination des dirigeants
- 3 journées portes ouvertes pour faire découvrir l'espace au plus grand nombre.

### ÉVÉNEMENTS

#### CRÉATION / DÉVELOPPEMENT

- 10 080 € versés par an au réseau Initiative Pays Voironnais.
- En 2024, 5 entreprises de Cœur de Chartreuse ont été accompagnées par Initiative Pays Voironnais (3 reprises, 1 création et 1 en développement) : 58 000 € de prêt d'honneur octroyé sur le territoire, qui a permis par effet levier de lever 457 000 € de financement bancaire et 20 emplois créés/maintenus.
- 2 membres bénévoles du comité d'agrément et 5 membres bénévoles du comité de parrainage sont des acteurs économiques (Entreprises et Association des Entrepreneurs de Chartreuse) de la 4C.
- 3 637 € versés par an au réseau Initiative Savoie dans le cadre d'une convention avec Auvergne-Rhône-Alpes-entreprises.
- En 2024, 5 entreprises de Cœur de Chartreuse ont été accompagnées par Initiative Savoie (3 créations, 2 reprises) : 45 000 € de prêt d'honneur octroyés sur le territoire.
- 1277€ versés par an à ALIZE SAVOIE qui réalise de l'appui en compétence et des avances remboursable à taux 0% pour les TPE de production.

#### EMPLOI

- En 2024, 144 personnes ont été suivies par la Maison de l'Emploi sur le territoire Cœur de Chartreuse :
- 60 jeunes pour un total de 662 entretiens individuels ou collectifs
- 84 adultes pour un total de 272 entretiens individuels ou collectifs
- La 3e édition du *Job Dating Chartreuse* s'est déroulée le 12 avril 2024 dans la maison des associations de Saint-Laurent-du-Pont : 13 employeurs du territoire étaient présents pour un total de 62 participants sur la matinée.

#### TERRITOIRE D'INDUSTRIE

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse fait partie intégrante du dispositif Territoires d'industrie pour la période 2023-2027 avec les territoires du Pays-Voironnais, le Grésivaudan et Grenoble Alpes Métropole. Le chef de Projet, Robin Biteau, a été recruté et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse finance son poste à hauteur de 505 €/an pendant 3 ans. Un plan d'actions commun a été travaillé et défini lors des 2 comités de pilotage qui ont eu lieu en 2024.



**144**

personnes suivies par  
la Maison de l'Emploi  
sur le Territoire Coeur  
de Chartreuse



**10 080€**

versés au réseau Initiative  
Voironnais Chartreuse



**258 000€**

d'investissement total réalisé  
grâce au dispositif - Financer  
mon investissement  
commerce et artisanat

## ÉVOLUTION DE L'OFFRE ÉCONOMIQUE

### EXTENSION DE ZONES D'ACTIVITÉS

La Communauté de Communes n'a quasiment plus de foncier disponible en ZAE (12 parcelles ZI Chartreuse-Guiers) pour accueillir de nouvelles entreprises. Un travail de densification avec les propriétaires privés est mené. En parallèle, le PLUi a validé 2 extensions de Zones d'activités communautaires complémentaires dans les cibles :

- **ZI CHARTREUSE-GUIERS** : vocation à accueillir des projets d'implantation industrie, artisanat, avec des besoins en foncier important (lots de taille important)



- **ZA GRANGE VENIN** : vocation à accueillir des activités économiques hors commerce, pour des besoins en foncier plus réduits (lots de taille moyenne). Une procédure de déclaration d'utilité publique a été lancée pour l'acquisition des derniers terrains. Une étude d'impact environnemental est nécessaire afin de démontrer le très faible impact de cette future zone sur l'environnement



### FRICHE PAPETERIE D'ENTRE-DEUX-GUIERS

Les travaux de dépollution et de démolition de l'ancienne papeterie des deux Guiers ont été finalisés par l'EPFL au printemps 2024.

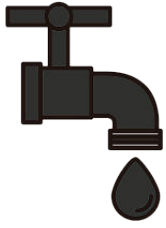
La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse a récupéré la totalité du site pour en réaliser l'aménagement. Un appel d'offre a été lancé pour un accord cadre mono-attributaire pour des travaux de terrassement, réseaux et voiries sur la zone d'activité économique du Moulin Neuf sur la commune d'Entre-deux-Guiers.

C'est le groupement GUINTOLI/EHTP/EGBF/CARE qui a obtenu le marché pour un montant de 1 479 510.15 €HT.

Les permis d'aménager ont été déposés à l'hiver 2024 pour un démarrage des travaux en début d'année 2025.



POUR EN SAVOIR + :  
[www.coeurdechartreuse.fr](http://www.coeurdechartreuse.fr)



# TRANSFERT EAU & ASSAINISSEMENT



**4 COPIL** réunissant les élus des communes, les financeurs, les syndicats et les institutions et la perception.



**3 COTECH** réunissant le bureau d'étude et les membres de la CC Coeur de Chartreuse.



**29 570€** d'aide perçue de la part du CD de la Savoie.

**52 776€** de factures auprès du bureau d'étude.

# TRANSFERT EAU & ASSAINISSEMENT

Fin novembre 2023, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a confié la mission d'étude et de préparation au transfert de la compétence Eau et Assainissement à Profil IDE. Il regroupe Profil Etude, EAURYX et BLT DROIT PUBLIC. Le groupement d'étude a lancé la collecte des données et sa mise à jour au cours des mois de janvier et février 2024.

## Le 21 mai 2024

La restitution de la phase 1, présentant le fonctionnement en termes de gestion de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement.

## Le 16 juillet 2024

C'est la Phase 2 choix des scénarios à approfondir et programmation des travaux. En se basant sur le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable à l'échelle intercommunale,

Le coût des travaux prioritaires sont estimés à 34 078 900 € et sur celui de l'Assainissement il est de 29 991 020€.

Une rencontre individuelle avec les 2 syndicats du Thiers et le Syndicat Interdépartemental Mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA) a eu lieu avant de les rencontrer ensemble au mois d'août. Ils se sont concertés afin de formuler une proposition de répartition sur les 17 communes et ainsi formulé un Scénario 3.

## 16 septembre 2024

Phase de présentation des scénarios.

## Le 17 octobre 2024

Le Sénat a voté un texte remettant en cause le caractère obligatoire du transfert de la Compétence Eau et Assainissement. Avec la dissolution en novembre, le texte n'a pas pu être présenté à l'Assemblée Nationale.

Les élus ont décidé de poursuivre l'étude engagée.

## Au COPIL du 19 décembre 2024

Approfondissement des données financières budgétaires, moyens humains et réglementaires pour chaque scénario en prenant en compte les enjeux techniques à courts et moyens termes.

L'hypothèse de travail a été de se baser sur 1% de renouvellement du réseau par an et 2,5% de renouvellement des ouvrages par an, sans tenir compte d'obtention de subventions, un taux d'inflation de 3% et les nouveaux emprunts de 3% sur 30 ans (capacité de désendettement maximale de 15 ans).

## Scénario 2 : Périmètre des communes en régie hors syndicats

Statut quo pour les communes adhérentes aux syndicats. Mise en place d'une régie intercommunale pour les communes en régie communale.



## Scénario 3 : Extension des syndicats à l'ensemble de la CC Cœur de Chartreuse

### Eau potable

Extension des syndicats qui se partagent le territoire Cœur de Chartreuse de la manière suivante :

- pour le SIEGA, les communes de St-Laurent-du-Pont et Saint-Joseph-de-Rivière
- Pour le SIAEP du Thiers, les 6 communes suivantes : Les Échelles, Saint-Christophe-la-Grotte, Saint-Christophe-sur-Guiers, Entre-Deux-Guiers, Saint-Pierre-de-Chartreuse et Saint-Pierre-d'Entremont

### Assainissement

Extension du SIEGA pour la compétence Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif à l'ensemble du territoire Cœur de Chartreuse.

## Les scénarii retenus à la suite de ces différentes réunions sont les suivants

### Scénario 1 : Périmètre de la CC Cœur de Chartreuse

Mise en place d'une régie intercommunale sur l'ensemble du territoire en actant le retrait des 8 communes adhérentes au SIAEP (Syndicat du Thiers) et de la commune de Miribel-Les-Echelles. Puis la reprise soit à la fin ou par anticipation de la délégation de service public de la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse.



Les élus devront se positionner en début d'année 2025 sur le choix d'un scénario si la législation ne remet pas en cause le caractère obligatoire du transfert.

Ensuite, il conviendra de réaliser les démarches afin d'assurer au 1er janvier 2026, la continuité des services.

# ASSAINISSEMENT

## Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le service assainissement non collectif est géré au niveau intercommunal en régie sur les 17 communes et dispose des compétences suivantes : le contrôle des installations et la réhabilitation des installations (soutenance des dossiers auprès de l'Agence de l'Eau et des Conseils Départementaux de l'Isère et de la Savoie). L'assainissement collectif est géré par les communes en direct avec les usagers ou en ont confié la gestion à des structures comme : la SAUR, le syndicat du Thiers, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Moulion Neuf etc.

42

installations réalisées par les particuliers dont 14 subventionnées



39 078€

d'aides apportées aux usagers par le biais de subventions



361

contrôles des ouvrages en 2024

1

nouvelle installation de + de 20 éq habitants

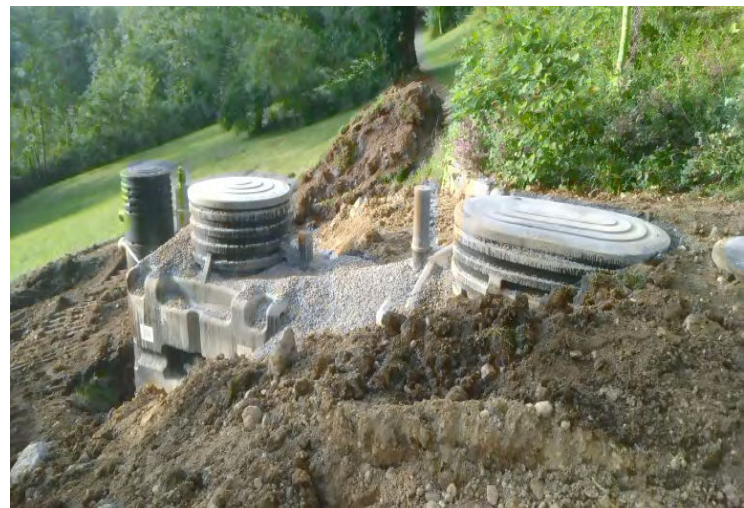
### TERRITOIRE ET POPULATION DESSERVIS

Le SPANC dessert 5 766 habitants, pour un nombre total de 17 067 habitants résidents sur le territoire du service. Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est de 2 607.

### INDICE DE MISE EN OEUVRE

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de **100**.



#### • TABLEAU DE CALCUL DE L'INDICE

##### A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération 20

Application d'un règlement du service approuvé par une délibération 20

Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans 30

Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations 30

##### B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations 0

Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations 0

Le service assure le traitement des matières de vidange 0

**TOTAL 100**

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

## TARIFICATION AUX USAGERS

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables\* au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sont les suivants :

### Compétences obligatoires du service

Tarif du contrôle des installations neuves	2x120€
Tarif du contrôle des installations existantes	120€
Tarif du contrôle des installations existantes dans le cadre d'une vente	150€

### Compétences facultatives du service

Opération d'entretien	À la charge des usagers
Opération de vidange (y-compris traitement)	À la charge des usagers

\* Délibération du 5 décembre 2019 et effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 fixant les tarifs du contrôle des installations neuves et existantes.



## FINANCEMENT DU SERVICE

### DÉPENSES ET RECETTES

Les dépenses réalisées sont de **108 973.96€** dont 39 078€ affectés au versement de subventions auprès des usagers.

Le montant des recettes réalisées en 2024 est de **92 677€** concluant à un déficit de 16 296.96 € et un excédent de résultat reporté de 15 447€.

### INVESTISSEMENTS

Au cours de l'année 2024, aucun achat n'a été réalisé

### SUBVENTIONS

Le programme de l'Agence de l'Eau n'apporte plus de subventions sur le volet ANC que ce soit auprès des usagers ou du SPANC.

## RÉHABILITATION ET CONTRÔLES

### 14ANC ont bénéficié d'une aide à la réhabilitation

Conseil général de la Savoie : 5 dossiers subventionnés (10 000€)  
Conseil Général de l'Isère : 9 dossiers subventionnés (29 078€)

Sur l'exercice de l'année 2024, le nombre de contrôles de tous types est de **361** répartis de la manière suivante :

Type de contrôles	Nombre 2024
contrôles de bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement non collectif	233
contrôles de bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement non collectif	42
contrôles de conception et d'implantation des ouvrages d'assainissement non	44
contrôle de bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif	42
<b>Total</b>	<b>361</b>



# DÉCHETS

et prévention



3 438

tonnes d'ordures  
ménagères  
(- 6.4 %)



1 060

bacs de  
regroupement 700l



103

points de tri  
en libre accès

La Communauté de Communes gère la collecte et le traitement des déchets des 17 communes du territoire. Elle se charge également des 2 déchèteries : une à Entre-deux-Guiers et l'autre à Saint-Pierre-d'Entremont mais assure également des actions de prévention et des formations pour petits et grands afin de diminuer la production de déchets et améliorer le recyclage.

## ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

**En 2024,**  
ont été collectées ...



**3 438 tonnes**  
d'ordures  
ménagères

- 2 %



**508 tonnes**  
multimatériaux  
(papiers, cartons, plastiques...)

+ 4 %

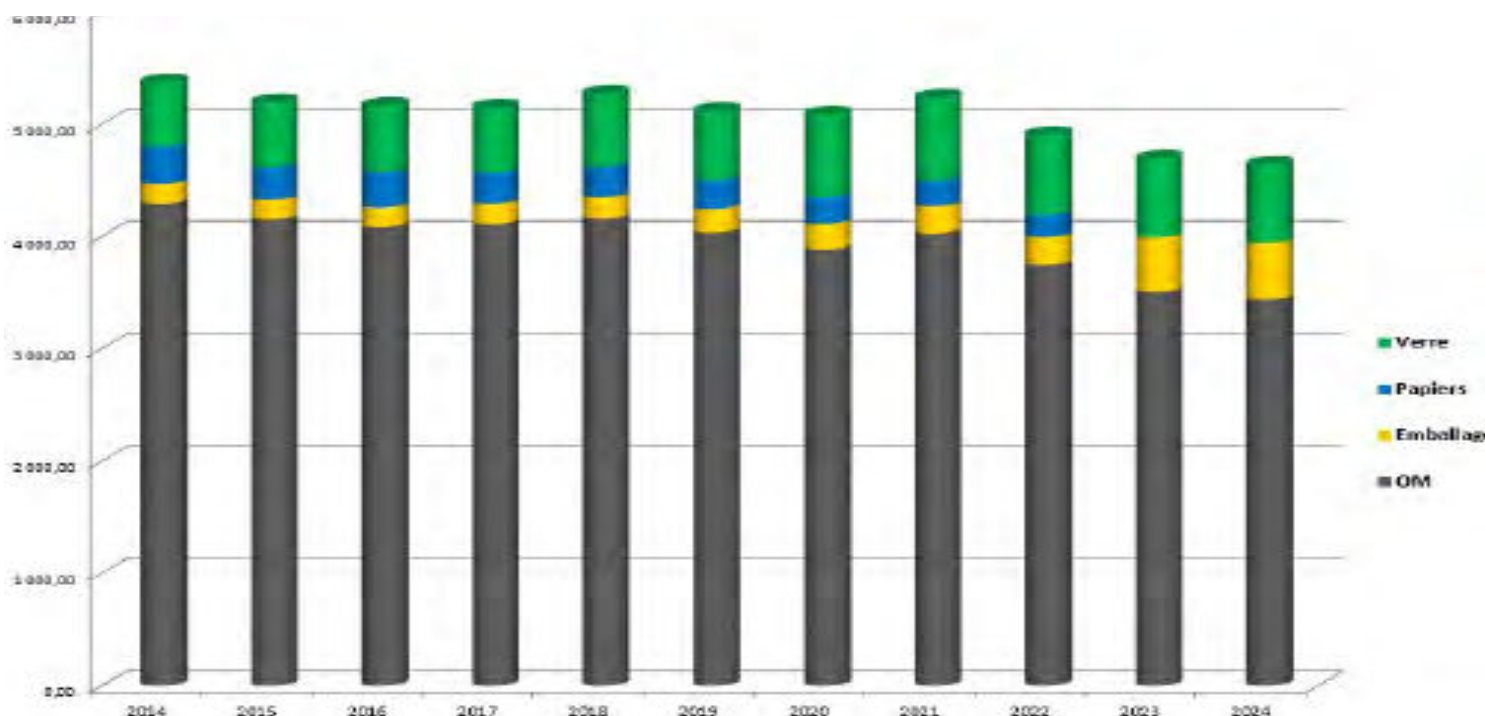


**696 tonnes**  
de verre

- 0,9 %

En 2024 - Lancement d'une expérimentation sur la collecte dédiée des cartons bruns. En septembre, est lancé le test d'une benne 30m2 pour une collecte séparée des cartons bruns sur la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse. Objectif : Sortir ce flux des bacs Ordures Ménagères.

## ÉVOLUTION DES TONNAGES



## BIO DÉCHETS

Depuis 2020, le service déchets dispose d'un poste de chargée de mission prévention-communication, ce qui permet de renforcer les actions autour de ces thématiques.

Ce poste a été pourvu en février 2024, la chargée de mission a repris immédiatement en charge les missions d'animations scolaires planifiées en amont et l'organisation des formations à destination du public en lien avec Les Epigées.

## COMPOSTAGE - LOMBRICOMPOSTAGE

- En 2024, 249 composteurs et 8 lombricomposteurs ont été achetés par des particuliers.

## COMPOSTAGE PARTAGÉ

Afin de proposer une solution à l'ensemble de ses administrés, le service déchets installe des sites de compostage partagé. Ces derniers sont gérés par des référents de sites, avec le soutien et le renfort de la chargée de prévention et de l'agent en charge des biodéchets de la Communauté de Communes. En 2024, il existe 21 sites de compostage de proximité (18 en 2023) sur le territoire.

## BROYAGE

### SUBVENTIONS À L'ACHAT DE BROyeurs

La collectivité verse une subvention à l'achat de broyeurs à végétaux aux particuliers du territoire, de 20 à 30 % du prix d'achat en fonction du nombre de foyers demandeurs.

En 2024, 8 dossiers ont été acceptés représentant 18 foyers et **1 105€ de subventions versés**.

## FORMATIONS

La collectivité intervient dans les établissements scolaires du territoire pour former les éco-citoyens de demain et accompagner les enseignants dans la sensibilisation des plus jeunes (cycle 2 et 3) au tri, au compostage, au recyclage, aux économies de ressources naturelles, et à l'éco-consommation



## PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

### RESSOURCERIE - ADÉQUATION

Gérée par le Groupe Économique Solidaire Adéquation, le fonctionnement de la ressourcerie fait l'objet d'un partenariat conventionné avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Le versement de l'aide au fonctionnement votée en 2022, d'un montant de 15 000€, a été soldé en 2023. En 2024, seuls les tonnages revendus à bas prix au magasin de la ressourcerie et les encombrants non valorisables – qui sont à la charge d'Adéquation – ont été soutenus à hauteur de 150€/tonne, soit : 16 575 €.

En 2024, ce sont plus de 110.5 tonnes qui ont été détournées et valorisées au magasin de la Ressourcerie.

### COMMUNICATION TOUT PUBLIC

- Rédaction d'articles dans les bulletins communaux et intercommunaux.
- Publications sur le site internet de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et de ses communes membres, sur Facebook, panneaux lumineux, ...
- Mise à disposition de colonnes de tri sur roulettes aux associations du territoire pour leurs manifestations
- En juillet : le spectacle à l'occasion des Endimanchés à Saint-Pierre-de-Chartreuse
- 3 visites de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) et du centre de tri de Chambéryont été organisées avec les écoles.
- 1 visite des élus membres de la commission déchets du centre de tri et plateforme de compostage de la société LELY ENVIRONNEMENT.

L'année 2024 a été marquée par des actions de communication :

- Le renouvellement des panneaux de consignes en déchèterie d'Entredeux-Guiers et des sites de compostage partagé,
- La communication auprès des restaurants, école, centres hospitaliers, etc. (gros producteur de biodéchets) sur les dispositifs mis en place pour la gestion des biodéchets et sonder leurs besoins.
- La diffusion d'une vidéo réalisée avec la classe de GS-CP de l'école du Bourg de Saint-Laurent-du-Pont autour des petites bêtes du compost sur le site internet de la collectivité et sur Facebook + relais de l'Éducation Nationale + communes du territoire Cœur de Chartreuse sur les différents médias.
- L'interview Radio Couleur Chartreuse - Présentation des missions de la chargée de communication et du programme à l'occasion de la fête du Sol vivant 2024.
- Lancement d'une campagne de communication sur la nouvelle collecte de carton brun mise en place.
- La diffusion d'une vidéo sur les réseaux sociaux sur la gestion intégrée des déchets verts : *Déchets de jardin n'en jetez plus !*



## DÉCHÈTERIES

### • VISITEURS

Sur l'année 2024, le nombre de visiteurs (particuliers + professionnels) en déchèterie s'élève à : **55 092** (+2.5/2023) pour le site d'Entre-deux-Guiers et **2 722** (-5%/2023) pour le site de Saint-Pierre-d'Entremont.

• TONNAGES	2023	2024	Évolution
Entre-deux-Guiers	6 390 T	7148 T	11%
Saint-Pierre-d'Entremont	198 T	208 T	5%

Entre 2023 et 2024, le tonnage ordures ménagères collecté est en baisse de 2% alors que celui des emballages et du verre est en hausse. Ce qui atteste d'un meilleur geste de tri par la population.

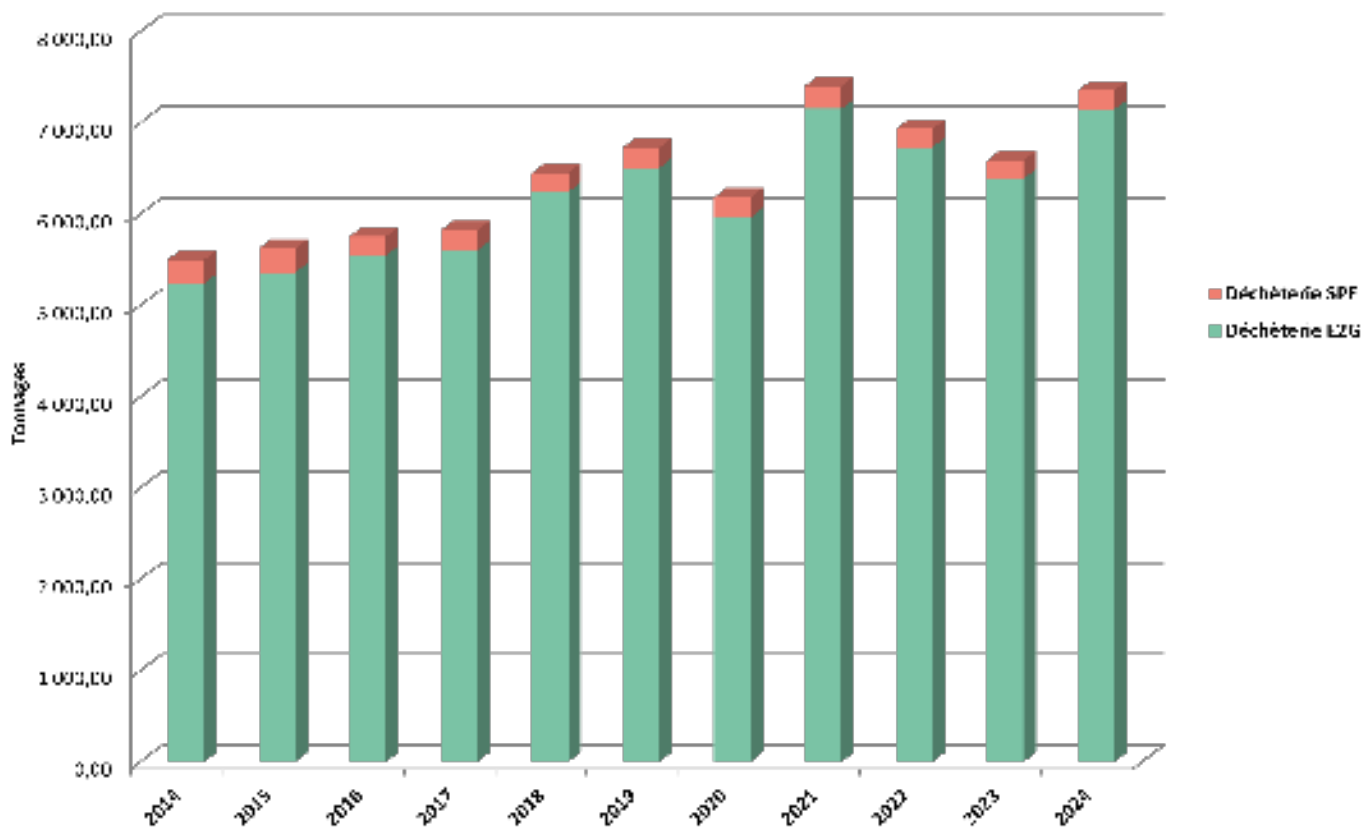
En comparaison avec des collectivités de même typologie, la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse présente des ratios classiques de collecte par habitant pour les ordures ménagères. Il est à souligner une baisse notable du ratio d'OM/hab/an à nouveau en 2024 (205 kg/hab/an en 2023).

## TEXTILES

### • TONNAGES 2023 2024 ÉVOLUTION

Collecte de textiles	47 T	41 T	- 9.1%
----------------------	------	------	--------

### Evolution des tonnages déchèteries



## TEOM

Le taux de TEOM pour l'année 2024 est de 10,90 % (inchangé par rapport à 2023).

Le montant de la TEOM perçue au titre de l'année 2024 est de 2 154 310 €.

## REDEVANCE SPÉCIALE

Conformément à la législation en vigueur, la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères est instaurée sur le territoire de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.

Au-delà de 1320 L par semaine, ou dès le 1er litre pour les établissements non assujettis à la TEOM, leurs producteurs (communes, campings, collèges, centres de vacances, maisons de retraite, établissements privés, etc.), doivent signer une convention avec la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse afin de s'acquitter de cette redevance. S'ils ne le souhaitent pas, les établissements peuvent faire appel à un prestataire privé.

En 2024, outre les communes membres de l'intercommunalité, 18 établissements étaient assujettis à la redevance spéciale, représentant une recette de 58 938 €.



# TOURISME

en Chartreuse



journées skieurs

**7 937**

pour l'Espace  
Nordique

**1**

pour le ski Alpin



Chiffres d'affaires en 2024

**56 654 €**

pour l'Espace  
Nordique

**3 460€**

pour le ski Alpin





## ESPACE NORDIQUE DES ENTREMONTS

### SKI NORDIQUE - BILAN SAISON 2023-2024

Le contexte a été marqué par un très faible enneigement, des températures élevées et des pluies fréquentes, rendant difficile la conservation de la neige malgré les efforts des équipes.

Face à cette situation, des adaptations ont été mises en place, comme la variation des accès au secteur du Mollard et un test sur celui de Près Passé. Les visiteurs ont également été redirigés vers d'autres sites du massif (Planolet, La Ruchère, Col de Porte) et les animations locales, en lien avec l'Office de Tourisme, ont été valorisées.

De nombreuses réservations de groupes ont pu être maintenues, et la plupart des sorties scolaires ont été transformées en activités accompagnées par des AMM (École de Porte ou Cartusiana), même si cela a été plus difficile avec les écoles locales. Enfin, les agents ont fait preuve d'une forte adaptabilité en cumulant les missions, entre double emploi, complément d'activité et mobilisation sur d'autres tâches telles que les services techniques ou l'entretien des sentiers, répondant ainsi aux besoins du territoire.

### RESTAURANT ET GITE D'ÉTAPE

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est propriétaire du bar-restaurant et du gîte de l'Escale du Désert. Elle a confié l'exploitation de ces deux bâtiments à un délégataire via une délégation de service public.

Cette délégation a été reconduite, après une procédure de mise en concurrence, en octobre 2024, à la SARL Escale Montagne; pour une durée de 6 ans.

Le Preneur est la SARL Escale Montagne dont les gérants sont Émilie et Vincent MARTIN.

Cette nouvelle convention de Délégation de Service Publique prévoit une redevance composée d'une part fixe de 17 000 € annuels et d'une part variable de 5% de la part du CA HT dépassant les 100 000 € HT.

À ce titre, pour l'année 2024, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a perçu une redevance composée de la part fixe de 17 000 € HT et d'une part variable représentant 5% du CA au-delà du seuil de 100 000€.

### RAQUETTES À NEIGE

La Communauté de Communes réalise, en s'appuyant soit sur ses agents soit sur des prestataires, le balisage et le débalisage des 95 Km d'itinéraires de raquettes à neige du secteur des Entremonts (Granier, Désert, Corbel et Saint-Philibert) et de Saint-Pierre-de-Chartreuse.



### LE TRAIL

Raidlight, créateur du concept des Stations de Trail dès 2011 à Saint-Pierre-de-Chartreuse, en partenariat avec la collectivité et le Parc naturel régional de Chartreuse, fait évoluer depuis 2024 ce projet avec le Raidlight Expérience Trail.

L'ambition : offrir aux traileurs les plus beaux parcours, spots, territoires et défis en Chartreuse, accessibles à la fois sur internet et via une application mobile de géolocalisation et de suivi d'itinéraire.

La collectivité, à travers son service tourisme, a travaillé à la requalification des parcours : moins nombreux mais mieux pensés et mieux entretenus, afin de garantir une expérience unique et de qualité aux pratiquants.

Pour en savoir plus <https://raidlight-trailexperience.com>



## SKI ALPIN

Après les Égaux et le Granier, la Communauté de Communes confie l'exploitation du secteur du Planolet et du secteur des Essarts/La Scia à des délégataires.

En 2024, consécutivement aux travaux de refondation du domaine skiable de Saint-Pierre de Chartreuse-Le Planolet, menés dans le cadre de la démarche Montagne autrement 2030, deux procédures de Délégation de Service Public (DSP) ont été lancées sur le domaine skiable du Planolet et des Essarts/La Scia. Ces deux procédures s'appuyaient sur des cahiers des charges analogues. Pour chacune de ces DSP, un seul candidat s'est déclaré et une seule offre a été déposée. Pour la DSP du Planolet, c'est l'association Nouvelles Traces en Chartreuse, qui avait exploité le domaine skiable lors de la saison 2023-2024, à travers une DSP temporaire, qui a fait acte de candidature et déposé une offre. Pour la DSP des Essarts/La Scia, c'est la société La STASS' qui a fait acte de candidature et déposée une offre.

Dans les deux cas, les candidatures ont été agréées et

les offres réputées recevables, ce qui a permis à la Communauté de Communes de confier à travers une convention, l'exploitation du domaine skiable du Planolet à l'association Nouvelles Traces en Chartreuse et le domaine skiable des Essarts/La Scia à la société La STASS'. Cette dernière prévoit par ailleurs une exploitation des remontées mécaniques en période hors-neige. Ces deux conventions de DSP, d'une durée de 5 ans, stipulent que le risque et le péril liés à l'exploitation de ces deux domaines skiables sont à la charge de chacun des deux délégataires.

Celles-ci n'incluant pas l'exploitation des téléportés, il convenait alors d'en étudier le devenir afin de diminuer les charges résiduelles qu'ils font peser, même à l'arrêt, sur le budget intercommunal. Ainsi, en novembre 2024, le conseil communautaire a adopté une délibération pour étudier la faisabilité du démontage-vente ou le démantèlement des téléportés du domaine skiable de Saint-Pierre-de-Chartreuse /Le Planolet. Enfin, on notera que deux autres DSP concernent l'exploitation des domaines skiables des Égaux et du Granier. Celle du site du Granier devra être renouvelée en 2025.



## CIRQUE DE SAINT MÊME

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse gère depuis 1995 la fréquentation du cirque de Saint-Même afin d'en préserver la qualité, d'assurer la sécurité et l'accessibilité du village, tout en soutenant les activités économiques locales. Pour cela, elle régule les flux de véhicules grâce à la gestion des parkings et met à disposition des sanitaires pour le public. Une convention a également été signée avec l'Office National des Forêts pour assurer la surveillance et faire respecter les arrêtés municipaux. En 2024, six journées d'intervention ont été organisées.

Afin de couvrir les coûts de fonctionnement de ce dispositif, un système de péage a été mis en place.

### TARIFS



>>>> 2 roues immatriculés 3€

>>>> Voitures 5 €

>>>> Bus 15€



Les habitants et propriétaires accèdent gratuitement avec une vitrophonie valable 2 ans. Un accord est mis en place pour permettre l'accès des personnes déjeunant à l'auberge.

### OUVERTURE DU PÉAGE

- Du 27 avril au 5 juillet : les samedis, dimanches et jours fériés
- Le vendredi 10 mai
- Du 6 juillet au 1er septembre : tous les jours
- Du 02 septembre au 29 septembre : les week-ends

En 2024 - 64 jours d'ouverture dont 6 jours à forte fréquentation - les 9, 10 et 11 mai ; 19 mai ; 11 et 18 août.

### LES AGENTS DE PÉAGE

7 agents de péage ont assuré la saison 2024 - Corinne, Emma, Marie-Ombeline, Jean-Paul, Valérie, Michel et Élise.

## CLASSEMENT DU SITE

Avec l'augmentation de la fréquentation touristique, la gestion et l'aménagement du Cirque de Saint-Même sont devenus des enjeux majeurs. La Communauté de communes, gestionnaire du site, anime un comité réunissant élus, propriétaires, acteurs socio-professionnels, forestiers et agriculteurs.

Grâce à la qualité paysagère du site et à cette dynamique collective, la DREAL a proposé d'engager un processus participatif de classement. Par ce dispositif, l'État accompagne les territoires concernés afin de préserver le paysage de toute évolution susceptible de porter atteinte à ce bien commun, tout en encourageant la réalisation d'aménagements de qualité.

En plus des comités de site réguliers, la DREAL a notamment organisé 3 ateliers avec les thématiques suivantes :

- Samedi 13 Juillet : Venir à Saint Même
- Jeudi 20 Juin : Concilier usages d'exploitation et usages de loisirs
- Mardi 3 Septembre : Valoriser les hameaux de Saint Même



## FRÉQUENTATION DU PARKING

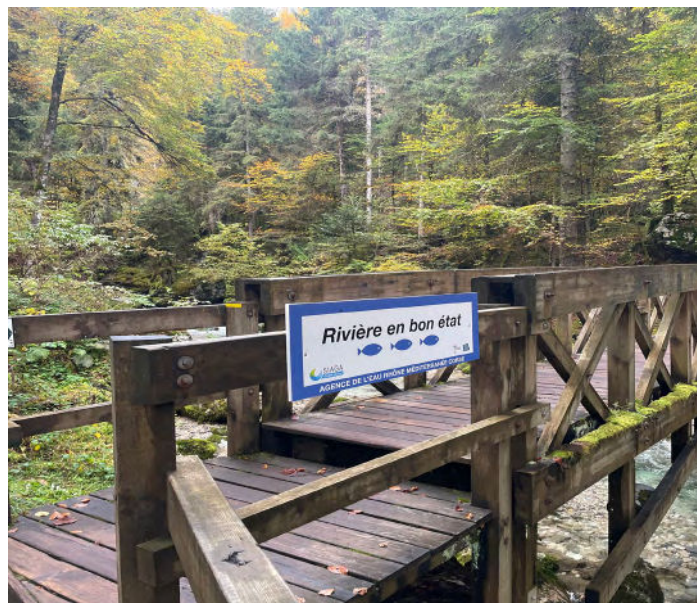
13 325



383



24



## SENTIERS PDIPR

La Communauté de communes Cœur de Chartreuse est chargée de l'entretien d'un **réseau de sentiers de 544 km**, inscrits aux Plans Départementaux, de l'Isère (344 km) et de la Savoie (200 km), des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). **820 poteaux et 1644 lames directionnelles**, complétées par une signalétique peinture, assurent la lisibilité de ce réseau auprès des pratiquants de sports de nature.

L'entretien courant de ces sentiers est réalisé par l'association Emplois Verts du pays voironnais ADEQUATION. Le montant de cet entretien s'élève en 2024 à 20 850 € pour 30 jours d'interventions.

L'entretien des sentiers difficiles d'accès ou les chantiers complexes sont confiés soit aux agents Nature du Pnr de Chartreuse, par voie de convention, soit à des entreprises spécialisées, sous forme de prestations ponctuelles. Il en est de même pour les interventions ponctuelles sur des signalements, tels que les chablis, les dégradations d'assises de chemins, le remplacement de mains courantes etc..

Le coût de ces interventions techniques est de 11 336 € HT.

## VIA-FERRATA DE ROCHE VEYRAND

### Gestion de la via-ferrata de la Roche Veyrand

Comme chaque année, 5 visites de contrôle et de maintenance ont été réalisées entre les mois de mars et d'octobre garantissant la qualité de l'équipement et la satisfaction des usagers. Le contrat pour l'aménagement et l'entretien est convenu pour 5 ans avec l'entreprise spécialisée Techfun. Montant du contrat de maintenance : **5 130 € TTC**. On notera que la via-ferrata bénéficie toujours de très bons avis sur les sites internet spécialisés.



## CHARTREUSE TOURISME

Chartreuse Tourisme est une association loi 1901 créée en 1996 et ayant pour objet de fédérer les offices de tourisme, les représentants des socio-professionnels, le Parc naturel régional de Chartreuse et plus généralement, tous les acteurs et les élus **œuvrant à la notoriété et la promotion de la destination Chartreuse**.

Les missions de Chartreuse Tourisme sont menées à l'échelle des 65 communes de la destination touristique, elles visent à développer sa notoriété et son rayonnement à l'extérieur du massif de Chartreuse.

Pour ce volet promotionnel externe, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse **adhère à Chartreuse Tourisme et contribue à la marque de destination touristique Chartreuse**. Le montant de cette contribution est calculé au prorata du poids touristique du territoire intercommunal, pondéré par le nombre de communes concernées par la destination Chartreuse : elle s'élève à **23 190,00 €**.

On notera que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse bénéficie, toujours au regard de son poids touristique, de **6 représentants à l'Assemblée générale dont 3 sièges au Conseil d'Administration**.

## OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

### CONTRIBUTION FINANCIÈRE

En tant qu'autorité organisatrice du service public touristique sur son territoire, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a institué sous forme associative, un office de tourisme communautaire : l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse.

Ainsi la Communauté de Communes délègue à l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse, les missions d'un Office de Tourisme soit : **l'accueil/information, l'animation, la coordination des socio-professionnels et la promotion du territoire** de l'intercommunalité.

Pour la mise en œuvre des missions déléguées, la Communauté de communes met à disposition, par voie de convention d'objectifs, à l'Office de Tourisme des moyens financiers et matériels. La convention qui lie la Communauté de communes et l'Office de Tourisme a été renouvelée en avril 2024 pour une durée de 3 ans. A travers cette convention, la Communauté de communes a contribué financièrement au budget.

En plus de ce soutien financier, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse met à disposition de l'office de tourisme, à titre gratuit, des biens immobiliers, avec les moyens financiers et matériels mis à disposition.

## TAXE DE SÉJOUR

### RECENSEMENT ET FACTURATION

La taxe de séjour intercommunale a été instaurée le 1er janvier 2017 et a depuis connu de nombreuses évolutions réglementaires. Afin d'en assurer une gestion optimale, la collectivité en a confié le suivi au cabinet Barbey Consulting.

La collecte est réalisée au réel et répartie sur trois périodes :

- du 1er janvier au 30 avril,
- du 1er mai au 31 août,
- du 1er septembre au 31 décembre.

En 2024, les hébergeurs ont collecté 110 051,47 € de taxe de séjour, correspondant à 210 804 nuitées (contre 207 527 en 2023, soit une **hausse du nombre de nuitées de 1.58%**).

Sur cette somme, 100 046,79 € sont versés au budget de la Communauté de Communes, tandis que 10 004,68 € ont été répartis entre les départements de l'Isère et de la Savoie.

Dans ce cadre, la collectivité a organisé en 2024 un premier atelier à destination des hébergeurs touristiques, afin de les accompagner dans leur activité.

Plusieurs thématiques y ont été abordées : les tendances des séjournants, l'actualité en matière de fiscalité, le bilan de la saison, la taxe de séjour en Cœur de Chartreuse, le classement des meublés de tourisme, un point présenté par le Parc naturel régional de Chartreuse sur les itinérances, une intervention du SIAGA, ainsi que des conseils pour optimiser les tarifs et la commercialisation en ligne.

Cet événement a été rendu possible grâce au soutien de l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse, de Chartreuse Tourisme, du Parc naturel régional de Chartreuse et du Département de l'Isère.

POUR EN SAVOIR + :  
[www.coeurdechartreuse.fr](http://www.coeurdechartreuse.fr)



# URBANISME

et gestion de l'espace



## AUTORISATION DES DROITS DES SOLS

61

avis rendus sur projets  
de construction ou  
réhabilitation par les 2  
architectes conseils en 2024

254

dossiers instruits  
par le service ADS

1

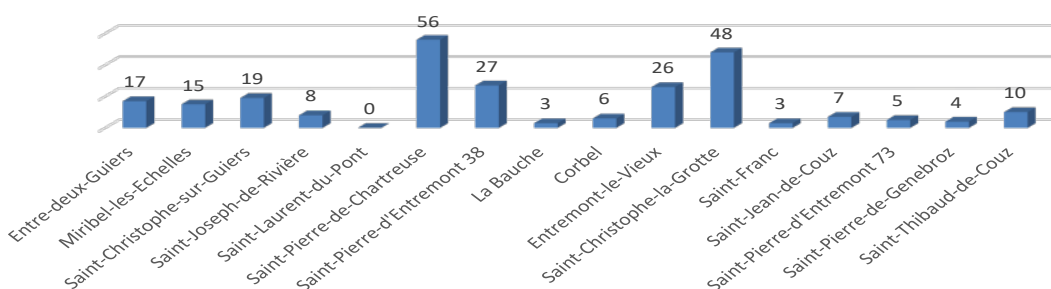
déclaration de projet n°1  
valant mise en compa-  
tibilité du PLUi-H valant  
SCOT approuvée le  
17/12/2024

## INSTRUCTION DES DOSSIERS

Le travail du service urbanisme mutualisé porte sur l'instruction des demandes d'autorisations du droit du sol déposées dans les communes et transmises au service.

## RÉPARTITION DES DOSSIERS

Répartition par commune des dossiers transmis à la communauté de communes Coeur de Chartreuse en 2024



## ÉVOLUTION DU PLUI-H VALANT SCOT COEUR DE CHARTREUSE

17 Décembre 2024 - Approbation de la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLUi-H valant SCot Cœur de Chartreuse et permettant l'aménagement prochain d'un projet d'aménagement paysager comprenant une plateforme de jeu, un espace public et des stationnements sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers. Un travail conséquent a également été mené tout au long de l'année afin d'alimenter les prochaines modifications du document d'urbanisme intercommunal avec des objectifs multiples, et tout particulièrement celui de faciliter le passage à l'opérationnalité des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles habitat pour répondre notamment aux objectifs de production de logements fixés au PLUi-H. Une matinée réunissant opérateurs immobiliers et bailleurs des deux départements a été ainsi organisée le 28 juin 2024 sous le thème OAP, recherchant investisseurs afin de nourrir la réflexion sur les blocages et opportunités offertes par de nouvelles évolutions du document d'urbanisme en vigueur.

## • CONVENTIONS - PARTENARIATS

Sur la base de la convention cadre entre l'EPCI et l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) et du besoin complémentaire nécessaire de préparer les modifications de droit commun n°2 et n°3 du PLUi-H valant SCot Cœur de Chartreuse, le conseil communautaire complète par délibération du 19 novembre 2024 la cotisation d'adhésion annuelle d'une subvention de 26 011 €.

## • ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)

L'année 2024 a été marquée par la poursuite des séminaires Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à destination des élus du territoire, en lien avec les dispositions de la loi Climat et Résilience de 2021 : ateliers ZAN du 12 novembre et 16 décembre 2024. L'objectif étant de construire la trajectoire ZAN du Cœur de Chartreuse à l'horizon 2031 puis 2050 et de réduire la consommation d'espace de moitié à cette échéance finale. Un focus sur les secteurs en zone 2AU au PLUi en vigueur a également été fait pour rappeler leur absence d'ouverture à l'urbanisation depuis l'approbation du document d'urbanisme intercommunal entraînant de fait la perte de leur constructibilité au 19 décembre 2025 (NDLR 6 ans après l'approbation du document d'urbanisme) en l'absence de révision du PLUi-H. L'établissement du rapport relatif à l'artificialisation des sols et un travail sur les potentialités du territoire a aussi été engagé sur le second atelier et se poursuivra sur 2025.

## • HABITAT ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE / PACTE TERRITORIAL FRANCE RÉNOV (EX OPAH)

Dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les 17 communes membres du territoire, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse accompagnée par SOLIHA, a organisé deux ateliers participatifs visant à garantir l'efficacité du futur dispositif d'accompagnement à l'amélioration de l'habitat privé pour les 17 communes du territoire :

□ 13 février 2024 / Saint-Laurent-du-Pont – Atelier n°1 - Habitat, commerces, centres anciens - dédié à apporter des réponses et arbitrages quant aux aides à la rénovation disponible, les freins et leviers du droit de l'urbanisme, la question des transformations d'usage pour les locaux commerciaux en rez-de-chaussée ou encore les enjeux des petites copropriétés de centres anciens ;

□ 12 mars 2024 / Saint-Christophe-la-Grotte – Atelier n°2 - Décence et insalubrité, - ouvert à la population et avec une animation autour de l'appart 100% décent, structure mobile de 9m<sup>2</sup> créée par la CAF de l'Isère et SOLIHA Isère Savoie figurant l'extérieur et l'intérieur d'un habitat en bon état au premier regard, mais qui se révèle dangereux, voire néfaste pour la santé.

La phase 2 - Stratégies opérationnelles de l'étude pré-opérationnelle OPAH devait permettre initialement de définir la stratégie et le plan d'actions retenues pour l'amélioration de l'habitat du territoire chartrois.

Toutefois, avec l'adoption par le Conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'habitat (Anah) du 13 mars 2024, un nouveau mode de contractualisation avec les collectivités territoriales a été adopté afin de mettre en œuvre un service public unique de la rénovation de l'habitat, aussi appelé 'Pacte territorial France Rénov'. Ce nouveau dispositif a entraîné fin 2024 la fin annoncée des programmes Certificat d'Economie d'Energie (CEE) et du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE), et le choix de la collectivité de ne pas contractualiser une OPAH mais bien ce nouveau mode de contrat. Une délibération a été prise en ce sens par le Conseil communautaire le 17 décembre 2024 engageant ainsi la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse à une délibération validant le Pacte territorial à la date du 31 mars 2025 et la signature de ce Pacte pour l'EPCI au plus tard le 1er juillet 2025.



# AGRICULTURE

## et forêt

### MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

#### SUITES DONNÉES À L'OBSERVATOIRE AGRICOLE

Livré en mars 2023, l'Observatoire identifie certains enjeux et facteurs limitants de l'agriculture en Coeur de Chartreuse, pistes de travail pour les filières et pour les collectivités. L'enjeu de la préservation du foncier agricole ressort comme un des axes majeurs, aux côtés de l'enjeu de la transmission des exploitations. Ces 2 axes sont travaillés au sein de la commission agriculture, et avec les partenaires du foncier agricole en 2024 : le GFA (groupement foncier agricole mutuel) de Chartreuse, le PnrC et les chambres d'agriculture Isère et Savoie, la SAFER Isère et Savoie... Renforcer les moyens en temps de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse et des partenaires qui travaillent sur le territoire est à la clef ; la candidature à un programme FEADER pour protéger collectivement le foncier agricole est un objectif pour obtenir des moyens renforcés.

#### INTERVENTION EN MATIÈRE DE VEILLE SUR LES VENTES ET PRIX DU FONCIER AGRICOLE

Dans le cadre de sa convention avec la SAFER Isère et Savoie, la Communauté de communes aux côtés des communes a la capacité d'intervenir, à l'occasion de ventes de terrains agricoles, dont le prix de vente est jugé trop élevé par rapport à la valeur foncière, ou qui menacerait la vocation agricole future des terrains.

#### PARTICIPATION AU GIP DU FOND D'INVESTISSEMENT AGRICOLE DE L'ISÈRE

A la suite de son adhésion au groupement d'intérêt public (GIP) du fond départemental d'investissements agricoles et agro-alimentaires de l'Isère (FDIAA) en 2018, la Communauté de Communes participe aux conseils d'administration. Elle n'a pour l'instant pas contribué au fond départemental ; ce sera le cas dès lors qu'elle aménagera des terrains, classés à vocation économique au PLUi, actuellement utilisés en agriculture.

#### AIDA

En décembre 2016 dans le cadre de sa compétence en matière d'agriculture, considérant que l'activité agricole est un des piliers de l'économie du territoire, la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse a voté la mise en place d'une aide à l'agriculture : **Aide Intercommunale de Développement Agricole (AIDA)**. En 2024, ce sont au total 4 951 € d'aides à l'investissement, dans le cadre du dispositif d'aide intercommunale au développement agricole (AIDA) qui ont été votées, en direction de l'exploitation suivante : Les Jardins de Chamechaude à Saint-Pierre-de-Chartreuse - maraîchage biologique et vente directe culture et transformation de houblon en bière (aide à l'investissement).

#### LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

##### Une veille sanitaire soutenue par l'intercommunalité, en lien avec les communes

L'installation rapide et massive du frelon asiatique en France représente une triple menace :

- Sur un plan sanitaire et humain : agressivité de l'espèce si elle se sent attaquée.
- Une très forte prédation sur les populations d'insectes.- Destruction des essaims d'abeilles ; préjudice fort à l'apiculture.

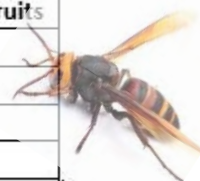
Une progression rapide est observée sur les nids recensés et détruits en



	Département Isère	Département Savoie
2018	40	
2020	315	45
2021	400	65
2022	NC	200
2023	1 700 nids détruits / 2 280 nids signalés	350 nids détruits / 555 nids signalés
2024	3 800 nids confirmés (+ 65% vs 2023)	1 980 nids confirmés (+ 252% vs 2023)

Le GDS (Groupement de Défense Sanitaire) recense et coordonne la destruction des nids déclarés au niveau départemental. La Communauté de communes s'est engagée à prendre en charge une partie du coût d'intervention sur les nids présents sur son territoire. Une participation de 100€/nid a été votée pour l'année 2024, soutenue à hauteur de 50€ par la commune concernée. Sur le territoire Coeur de Chartreuse, le nombre annuel de nids signalés et détruits -via le GDS uniquement- sur les 5 dernières années est :

Année	Nombre de nids signalés	Nombre de nids détruits
2020	19	15
2021	15	13
2022	48	37
2023	62	39
2024	164	75





# TRANSITION



769 778 km

parcours en véhicules  
électriques depuis  
7 ans avec  
l'installation des bornes



2 719

recharges de véhicules  
effectuées sur les  
5 bornes du territoire



76

rendez-vous personnalisés  
fixés avec les conseillers  
énergies en 2024

La Communauté de Communes est engagée dans la démarche TEPOS (Territoire à Energie POSitive) à l'échelle du Pays Voironnais et de la Chartreuse, dont l'ambition est l'autonomie énergétique à l'échéance 2050, et à ce titre mène des actions en matière de réduction des consommations d'énergie, d'efficacité énergétique et de développement d'énergies renouvelables. En matière de transition énergétique et mobilité, la CCCC a renforcé, à partir de 2024, ses moyens humains en consacrant 0,8 ETP sur

ces axes majeurs de la transition du territoire. Des financements via le Fonds Vert Ingénierie ont été mobilisés pour permettre ce déploiement sur la première année. Ainsi en 2024 le travail sur le schéma des mobilités a pu être lancé, ainsi qu'un gros travail, demandé par l'Etat, de définition des Zones d'accélération des Énergies Renouvelables.

### RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

#### • UN CONSEIL ÉNERGIE À DESTINATION DE TOUS LES HABITANTS - LE SPPEH ÉVOLUE VERS LE PACTE TERRITORIAL

La rénovation énergétique des logements et la lutte contre les passoires thermiques est une priorité nationale. Dans ce contexte, la Loi pour la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) de 2015, impose la mise en place d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH), mis en œuvre à l'échelle des intercommunalités. Sa mission première et obligatoire est d'accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé aux particuliers dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leur logement, quel que soit leur niveau de revenus. Cette mission est gratuite pour le particulier et exercée de manière neutre et indépendante.

À compter de janvier 2022, France Rénov' devient l'unique service public de la rénovation de l'habitat. Il simplifie le parcours usager et rend plus lisibles les aides financières auxquelles peuvent prétendre les ménages.

En 2023, les conventions d'objectifs et de financements sont renouvelées avec les départements 38 et 73 ; les dispositifs de suivi technique et financiers sont poursuivis.

Dans ces évolutions successives, les conventions d'objectifs avec les espaces info énergie ASDER et AGEDEN sont également renouvelées, portant des actions de communication et sensibilisation auprès des habitants mais également auprès des professionnels de la rénovation.

En 2024, est créé le Pacte territorial, sous l'égide de l'ANAH, avec pour objectif de proposer une offre de service public universelle pour la rénovation (ancien SPRH) et l'amélioration de l'habitat privé (mal-logement et insalubrité, accessibilité, adaptation, passoires thermiques). Ancré sur le soutien à la rénovation énergétique de l'habitat et sur le plan local de l'habitat (PLH) de Cœur de Chartreuse, l'objet du Pacte Territorial est d'avoir une convention unique permettant de répondre aux problématiques de logement dans leur ensemble. La mise en place du pacte territorial doit permettre une lisibilité du service rendu aux ménages, un fonctionnement adapté aux besoins de la population et une bonne accessibilité des Espaces Conseil France Rénov'. De multiples réunions ont eu lieu pour donner un cadre à ces mesures et rendre opérationnel le plus efficacement possible le service sur le territoire au 1er janvier 2025, en veillant à la continuité du service pour les usagers.

### BILANS 2024

#### • PERMANENCES DÉCENTRALISÉES

>>> En 2024, ce sont 447 rdv de premiers conseils aux ménages (187 renseignements téléphoniques par l'ASDER et 260 par l'AGEDEN) qui ont été réalisés pour les habitants du territoire Cœur de Chartreuse

>>> Et 76 rendez-vous de conseils personnalisés au total en 2024, réalisés sur le territoire soit à la Maison France service aux Echelles, soit dans les locaux de la Communauté de Communes.

#### • ANIMATIONS ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

>>> **3 CONFÉRENCES** énergies renouvelables sur le photovoltaïque pour accompagner les réunions de concertation obligatoires sur les ZAENR : le 08/03, le 15/03 et le 25/03 animées soit par l'Ageden soit par l'Asder.

>>> **2 WEBINAIRES** - sobriété énergétique le 03/10 animé par l'Ageden - bois bûche le 17/10 animé par l'Asder

>>> **1 CONFÉRENCE** copropriété le 12/11 animée par l'Ageden

>>> **2 SOIRÉES THERMOGRAPHIQUES** pour une prise de conscience des déperditions d'énergie : Le 21/11 à Saint-Christophe-la-Grotte - soirée de lancement >>> balade pour démonstration de l'utilisation du kit, mise en place des prêts. 11 participants.

Le 13/12 aux Echelles - une quinzaine de participants >>> 11 prêts d'un appareil photo thermique et rendez-vous d'analyse des clichés et de conseils.

#### • PERSPECTIVE POUR 2025

Le Pacte Territorial <France Rénov' Habitat et rénovation énergétique>

En mars 2024, adoption par le Conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'habitat (Anah) d'un nouveau mode de contractualisation avec les collectivités territoriales, afin de mettre en œuvre un service public unique de la rénovation de l'habitat, aussi appelé 'Pacte territorial France Rénov'. Ce nouveau dispositif a entraîné fin 2024 la fin annoncée des programmes Certificat d'Economie d'Energie (CEE) et du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE), et le choix de la collectivité de ne pas contractualiser une OPAH mais bien ce nouveau mode de contrat. Une délibération a été prise en ce sens par le Conseil communautaire le 17 décembre 2024 engageant ainsi la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse à une délibération validant le Pacte territorial à la date du 31 mars 2025 et la signature de ce Pacte pour l'EPCI au plus tard le 1er juillet 2025.

## PRODUCTION D'ÉNERGIES

### • CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE DE L'ADEME (CCR)

C'est un dispositif technique et financier de l'ADEME, qui permet de mobiliser le Fonds Chaleur pour des projets de production de chaleur de petite à moyenne envergure.

Le Contrat Chaleur Renouvelable (CCR), en agrégeant une grappe de projets modestes, permet d'atteindre des objectifs ambitieux en termes de production de chaleur. Il s'agit de chaufferies bois plaquettes ou bois granulés, réseaux de chaleur, chaudières, projets solaire thermique, géothermie ; projets portés par les collectivités, syndicats ou privés professionnels.

Une candidature ambitieuse pour un CCR groupé à l'échelle du Pays voironnais et de la CCCC a été validée par l'ADEME couvrant la période juin 2022 à juin 2025.

Entre 2022 et 2024 inclus, ont été étudiés et validés 31 projets : 24 installations biomasse, 2 projets d'extensions de réseau de chaleur, 3 projets solaires thermiques et 2 projets de géothermie, pour une puissance installée renouvelable globale de 5 126 MWh.

Sur Cœur de Chartreuse, ce sont 6 projets réalisés pour 1 012 MWh renouvelables installés.

### • LES ACTIONS DE LA CENTRALE CITOYENNE DE PRODUCTION D'ÉNERGIE BUXIA ÉNERGIE

Née d'une dynamique citoyenne sur le Pays voironnais, Buxia Énergie est une SAS basée sur un fonds participatif alimenté par des prises de parts (habitants, collectivités, etc.).

Une antenne en Cœur de Chartreuse a été créée en mars 2022, avec un 1er projet sur la toiture de l'école de Saint-Joseph-de-Rivière (photo ci-dessous) en avril 2023 et un 2e projet sur Miribel-les-Échelles en décembre 2023.

En 2024 le plus gros projet de Buxia Énergie a émergé sur le territoire, sur la toiture de la plateforme plaquette bois à Saint-Thibaud-de-Cou (photo ci-contre), dont la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est propriétaire. Les caractéristiques techniques de la centrale sont les suivantes : 295,7 kWc / 250 kVA - production attendue : environ 310 000 kWh/an - vente en totalité au réseau. À la suite d'un appel à manifestation d'intérêt, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a délibéré en février 2024 pour mettre sa toiture à disposition de Buxia Énergie pour de la production PV. Ce projet est en cours d'aboutissement au plan technique, avant les travaux de mise en œuvre en 2025.



### • LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES – ZAE<sub>NR</sub>

La loi APER, (Loi d'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables), votée en mars 2023 prévoit un déploiement massif des énergies renouvelables (EnR), essentiel pour amplifier la lutte contre le dérèglement climatique et diminuer la dépendance aux produits énergétiques importés et non renouvelables. Dans ce cadre, l'État a demandé aux communes d'identifier des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE<sub>NR</sub>) sur leur territoire.

Sur le territoire Cœur de Chartreuse toutes les filières EnR ne sont pas propices à du développement parce que déjà amplement déployées (hydroélectricité par exemple), ou ne présentant pas de potentiel avéré dans un moyen terme (méthanisation), et qu'il convient de cibler l'effort en priorité sur les productions photovoltaïque et thermique qui présentent une véritable marge de développement sur le territoire.

Ainsi, le travail sur les ZAE<sub>NR</sub> a donné lieu à des échanges réguliers entre les communes, le Parc naturel régional de Chartreuse et la Communauté de communes, via un Bureau des maires en septembre 2023, et un Atelier sur les ZAE<sub>NR</sub> en janvier 2024.

En lien avec les services de la DDT de la Savoie et de l'Isère, ces réunions et les informations transmises au fil des mois ont permis d'ancrer le débat sur le territoire et de projeter les collectivités dans leurs capacités et potentiels de production d'EnR.

**Rassemblant 147 personnes, 5 réunions de concertation ouvertes aux habitants sur les ZAE<sub>NR</sub>, l'implantation des projets et sur les possibilités de production photovoltaïque ont été proposées en 2024, animées par l'ASDER et l'AGEDEN :**

Le 8 mars à Saint-Laurent-du-Pont, le 11 mars à Saint-Christophe-la-Grotte, le 15 mars à Saint-Pierre-d'Entremont, le 18 mars à Saint-Pierre-de-Genebroz et le 25 mars à Saint-Thibaud-de-Couz.

L'accompagnement de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse vers les communes s'est porté sur un soutien dans l'identification de leurs ZAE<sub>NR</sub>, proposition d'une méthodologie, soutien à la saisie sur la plateforme dédiée et l'organisation des réunions de concertation obligatoires pour valider la sélection des ZAE<sub>NR</sub>.

En matière de mobilités actives, le territoire a choisi d'appuyer sur la pédale pour renforcer la place du vélo au quotidien et du vélo loisir/tourisme.

### • CADRE FINANCIER D' ACTIONS ET DE MISE EN OEUVRE

Pour rappel, en 2021, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse avait choisi de ne pas prendre la compétence Mobilité, laissant cette compétence à la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La collectivité a toutefois souhaité conserver la capacité à agir sur les questions de mobilité. Dans cette logique, le projet de convention cadre en matière de mobilité avec la Région qui avait été travaillé en 2021 a été signé en janvier 2022.

Le programme CEE AVELO2, duquel la Communauté de Communes est lauréate depuis juin 2021, permet de développer des actions en faveur de la mobilité du quotidien à vélo dans les territoires ruraux. 2022 a vu se dérouler de nombreuses animations autour du vélo.

### • SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO COUVRANT COEUR DE CHARTREUSE

Grâce à sa candidature au premier volet du programme AVELO, le Parc Naturel Régional de Chartreuse a porté l'élaboration d'un schéma directeur cyclable couvrant la totalité du territoire de Cœur de Chartreuse et permettant de mailler avec les projets des territoires voisins.

La Communauté de Communes est maintenant dotée d'un document stratégique vélo lui permettant de mettre en œuvre des actions favorables à la politique cyclable sur le territoire. Ce document a été adopté lors du Conseil Communautaire du 12 avril 2022.

2022 et 2023 ont vu se mettre en œuvre un certain nombre d'actions prévues dans le schéma directeur.

### • DES MOBILITÉS PARTAGÉES

Avec l'appui d'une animation menée en partenariat avec le Parc de Chartreuse, des groupes de covoiturage s'organisent en 2023 sur le territoire. Mobilité alternative à la voiture individuelle, favorisant l'économie d'émission de CO2, et des économies financières, le covoiturage un levier dynamique, qui reste à développer.

Les groupes de covoiturage situés en montagne, sur les Entremonts (Signal) et sur St-Pierre-de-Chartreuse (What's App) conservent leur dynamisme. Un nouveau groupe émerge sur Corbel, et sur certaines communes de la Vallée et coteaux du Guiers : Saint Joseph de Rivière et Saint Laurent du pont, Miribel-les-Echelles.

### • DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES VÉLOS

Le service de vélos solidaires, mis en place en 2023, en convention avec le Groupe Adéquation, connaît une bonne montée en charge. Tous les VAE ont été utilisés. 16 personnes différentes ont utilisé ce service qui remplit ses objectifs en termes de mise à disposition d'un moyen de transport pour des personnes en précarité et de développement de la mobilité douce.

Pour rappel, ce service est ouvert aux personnes pour lesquelles la mobilité est un frein (emploi, rendez-vous professionnels, etc.). Il permet de louer à bas prix un vélo électrique équipé, pour une durée allant de 1 semaine à 6 mois.

Par ailleurs, pour sécuriser les stationnements vélos et ainsi faciliter son usage, une acquisition mutualisée d'arceaux vélos, achetés localement, a permis de renforcer l'équipement dans plusieurs communes du territoire.



## LANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE MOBILITÉS

Grâce aux financements dans le cadre du programme Avenir Montagne Mobilité et de la convention de délégation avec la Région, le territoire a amorcé son Schéma Simplifié de Mobilités en novembre 2024, après avoir consulté des bureaux spécialisés et retenu le bureau d'études Ebulis pour réaliser le travail, en conseil communautaire du 1er octobre 2024.

L'objectif est d'avoir un document de référence sur les mobilités du territoire intercommunal. Des initiatives spontanées aux démarches institutionnelles, il s'agit de dresser dans un premier temps l'état des lieux des mobilités existantes sur le territoire en décrivant les caractéristiques géographiques comme sociales fondant l'identité du territoire.

De cette base partagée, des axes de travail ou d'améliorations seront débattus, permettant de dégager des enjeux prioritaires et des actions identifiées permettant d'y répondre, pour tendre vers des manières de se déplacer plus durables.

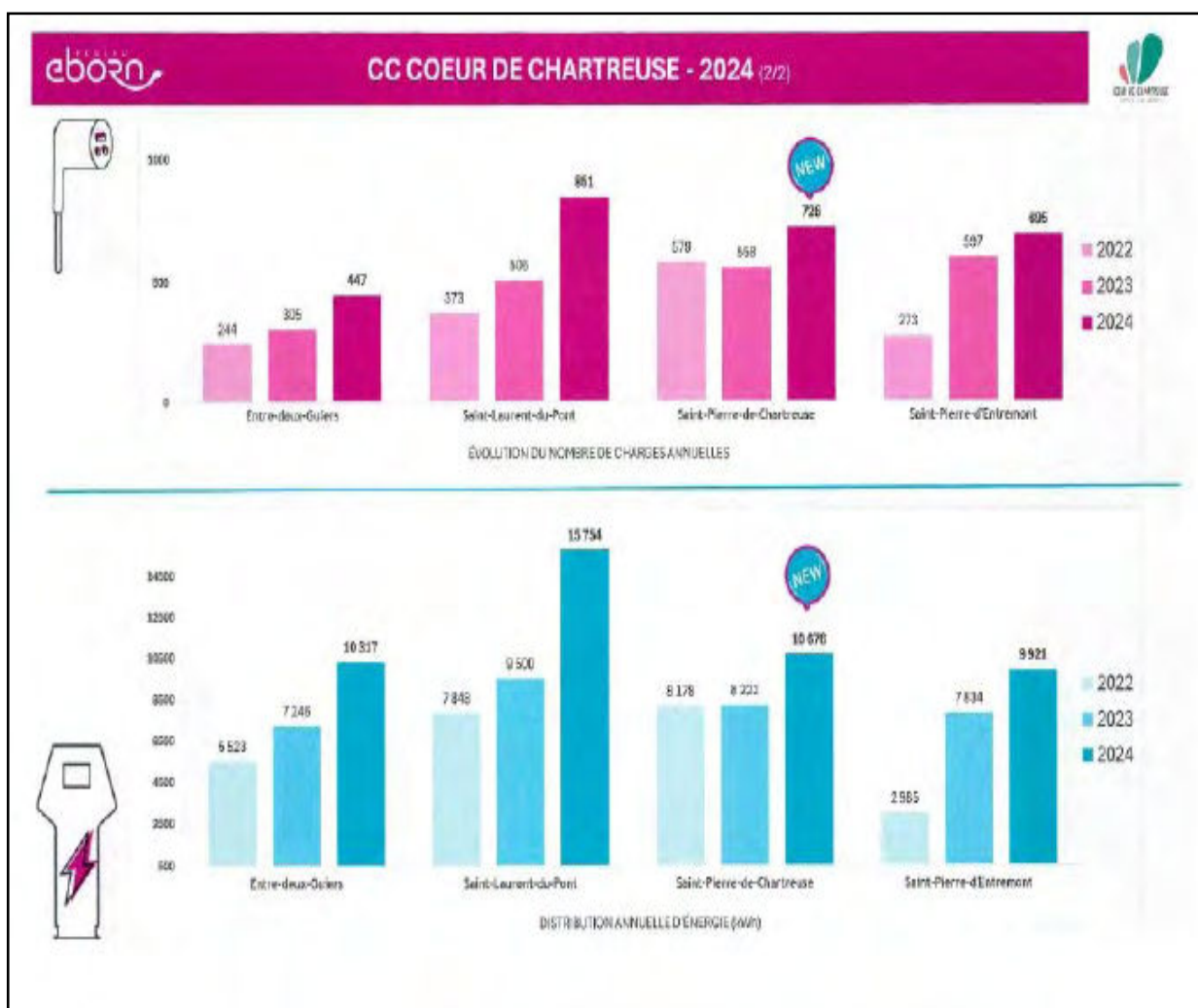
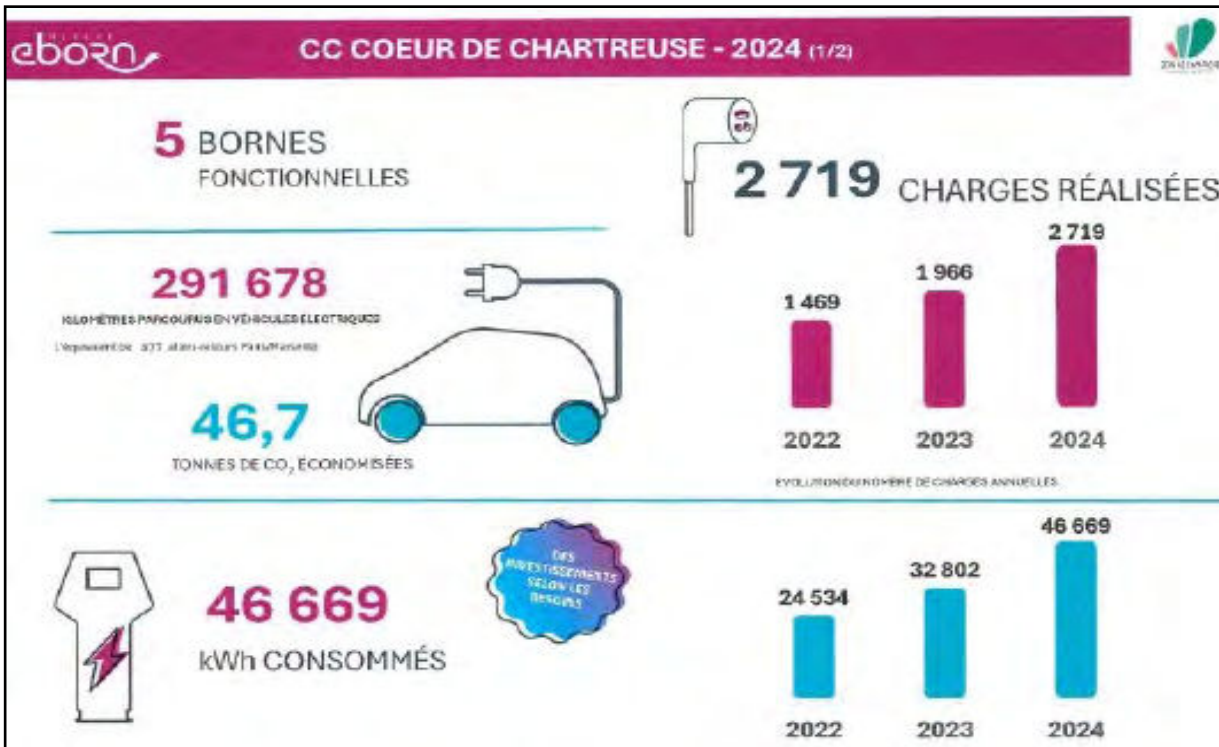
Le Schéma Simplifié de Mobilités sera travaillé et adopté en 2025.

## MOBILITÉS ÉLECTRIQUES

Sur les 5 bornes en service sur le territoire Cœur de Chartreuse (Saint-Laurent-du-Pont, Entre-deux-Guiers, Saint-Pierre-d'Entremont et Saint-Pierre-de-Chartreuse), ce sont plus de 2 700 recharges qui ont été recensées durant l'année 2024, soit 40% de plus par rapport à 2023 (1966 recharges).

En 6 années de mise en œuvre, ce sont environ 8 080 recharges qui ont été réalisées, correspondant à près de 770 000 km parcourus en véhicules électriques et environ 140 tonnes de CO2 économisés.

NB : Ces bornes sont alimentées par Energie d'ici, énergie 100% renouvelable produite en France. Pour mémoire, le TE38 (Territoire d'Énergie de l'Isère), est maître d'ouvrage du réseau public de bornes de recharges sur le département de l'Isère.



Chiffres 2024 transmis par TE38





# ÉQUIPEMENTS

de la Communauté de Communes



La déchèterie d'Entre-deux-Guiers fait partie des équipements qui produisent de l'électricité au moyen de panneaux photovoltaïques.

20

bâtiments  
occupés par les  
services



170 kg

d'émission de CO<sup>2</sup> évitée  
grâce à la production  
électrique de nos bâtiments

## BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

- **Pôle tertiaire** - Entre-deux-Guiers

## BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES

- **Plateforme bois énergie** - Saint-Thibaud-de-Couz
- **Station service** - Saint-Pierre-d'Entremont

## SOCIAL, PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

### CRÈCHES

- **Fées et Lutins** - Saint-Pierre-de-Chartreuse
- **Le Sac à Jouets** - Saint-Joseph-de-Rivière
- **Les Titounets de Chartreuse** - Saint-Laurent-du-Pont

### RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

- **À Petits Pas** - Saint-Laurent-du-Pont
- **Ma Chouette Nounou et Oursons de Chartreuse** - Entre-deux-Guiers

### ACCUEIL DE LA JEUNESSE

- **Le Châlet intercommunal** - Saint-Laurent-du-Pont
- **Maison intercommunale** - Saint-Pierre-d'Entremont

## BÂTIMENTS TECHNIQUES

- **Ateliers communautaires** - Entre-deux-Guiers

## ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

- **Salle Notre Dame** - Saint-Pierre-d'Entremont
- **Établissement Multi Activités (EMA)** - Saint-Pierre-d'Entremont

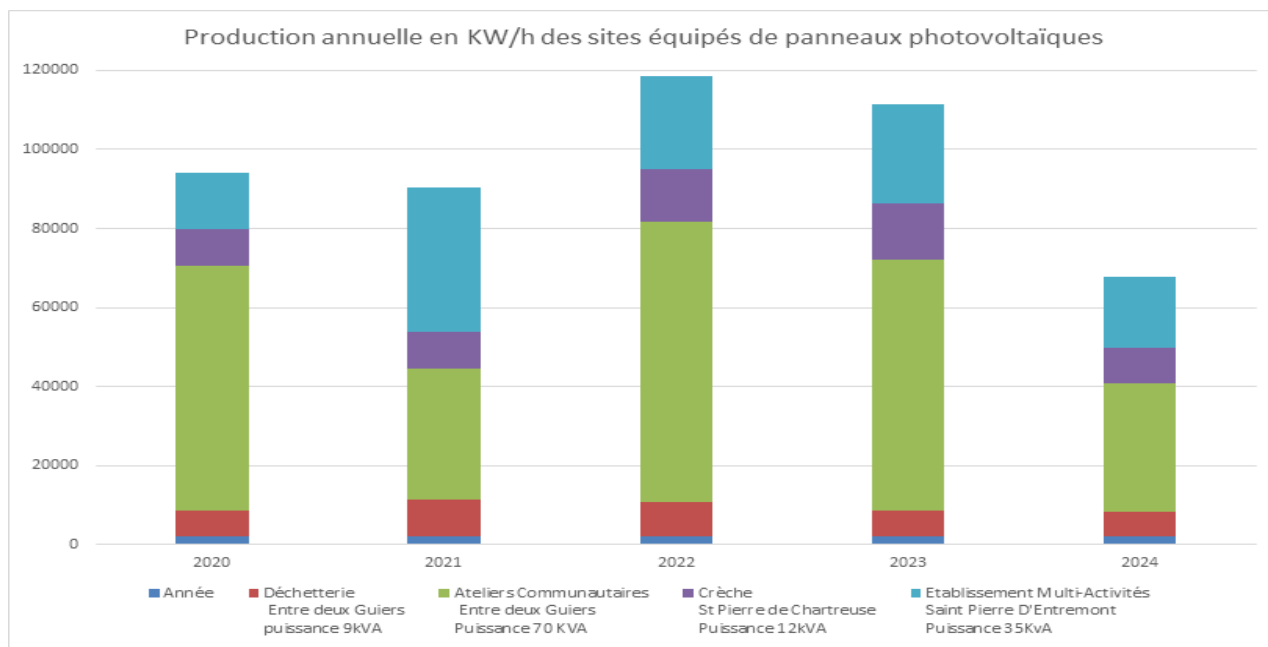
## ACCUEILS TOURISTIQUES

- **Auberge et foyer de ski de fond** - Entremont-le-Vieux
- **Gîte de l'Escale du Désert** - Entremont-le-Vieux
- **Maison Office du Tourisme** - Saint-Pierre-d'Entremont
- **Maison Office du Tourisme** - Saint-Laurent-du-Pont
- **Office de Tourisme** - Les Échelles
- **Domaine skiable** Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le Planolet

## GESTION DES DÉCHETS

- **Déchetteries** - Entre-deux-Guiers et Saint-Pierre-d'Entremont

## PRODUCTION ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE





## STATION-SERVICE INTERCOMMUNALE

22 491

transactions bancaires  
en 2024

24

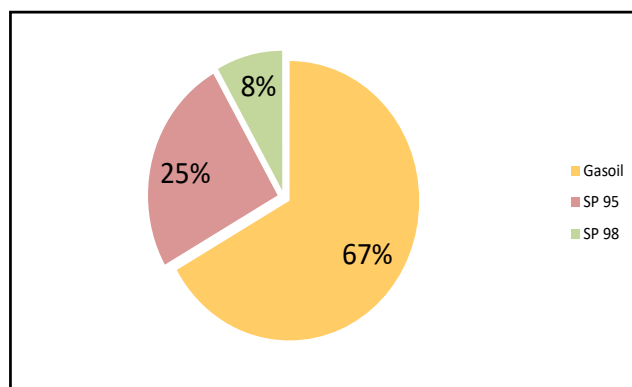
commandes de  
carburant effectuées en 2024

677 034 L

de carburant écoulés,  
(1 715 litres/ jour en moyenne)

## SYNTHÈSE VENTES DE CARBURANT

Carburants	Litres vendus	Pourcentage
Gasoil	452 019,30	67%
SP 95	169 186,30	25%
SP 98	55 828,26	8%
<b>TOTAL</b>	<b>677 033,86</b>	<b>100,00%</b>





CŒUR DE CHARTREUSE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



2 ZI Chartreuse Guiers  
Pôle tertiaire  
38380 ENTRE DEUX GUIERS



04 76 66 81 74



[accueil@cc-coeurdechartreuse.fr](mailto:accueil@cc-coeurdechartreuse.fr)